



2023

RAPPORT ANNUEL

Assainissement collectif et non collectif

Rapport sur
le prix et la qualité
des services publics

Septembre 2024



Édito

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de la Régie assainissement de Valence Romans Agglo.

Moins d'eaux pluviales dans nos réseaux d'assainissement, ce sont des collecteurs moins saturés par temps de pluie et donc moins de déversements dans nos cours d'eau. Ce sujet très technique est aujourd'hui mieux connu du grand public grâce notamment au débat sur la qualité de l'eau de la Seine qui s'est ouvert lors des Jeux Olympiques de Paris !

En 2023, et à titre d'exemple, les travaux de déconnexion des eaux pluviales réalisés dans le centre de Chabeuil, ont permis de supprimer entièrement les rejets d'eaux usées dans le canal des Moulins contribuant ainsi à la préservation de la qualité des cours d'eau du territoire.

Au total, ce sont plus de 10 hectares de surface qui étaient raccordés à nos réseaux d'assainissement qui ont été déconnectés lors de la réalisation d'aménagements communaux (Chabeuil, Bourg-de-Péage, Romans-sur-Isère, Valence, Saint-Paul-lès-Romans). Notre objectif initial de 5 hectares par an est donc largement dépassé grâce au travail conjoint réalisé avec toutes les communes qui se sont largement emparées de notre stratégie adoptée fin 2021 pour une gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

La mise en service du nouveau poste de refoulement de la Presle à Romans-sur-Isère, avec une capacité de pompage très augmentée, aura permis de diminuer également les déversements dans l'Isère par temps de pluie. Le retour aux normes de l'ensemble du système d'assainissement de Romans est toujours prévu en 2027 avec l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées.

Nous souhaitons remercier tous les agents de la Régie qui permettent d'assurer au quotidien un service de qualité auprès de tous les habitants.



Yves Pernot

Conseiller délégué à l'assainissement
Adjoint au Maire d'Étoile-sur-Rhône



Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

Sommaire

▼ 2 Édito

▼ 4 Faits marquants 2023

▼ 5 Perspectives 2024

▼ 6 La compétence assainissement

Définition et Carte d'identité

Le patrimoine et les infrastructures

Gestion des eaux pluviales

Gouvernance, fonctionnement et organisation

Une équipe pluridisciplinaire du service de tous les usagers

Une compétence pleinement inscrite dans la transition énergétique et environnementale

▼ 12 Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement

Modes de gestion

Réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales

Traitement des eaux usées et pluviales

Conformité des systèmes d'assainissement

Système de traitement

Diagnostic permanent

▼ 26 Études et travaux

Travaux réalisés en assainissement collectif et en gestion des eaux pluviales

Études assainissement et gestion des eaux pluviales

▼ 29 Relations aux usagers

Accueil des usagers

Urbanisme et assainissement

Contrôles des branchements

Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques

Service public d'assainissement non collectif

▼ 34 Administration et finances

Administration

Tarifification et facturation de la redevance assainissement collectif

Recettes et dépenses d'exploitation

Recettes et dépenses d'investissement

Situation financière de l'assainissement

▼ 40 Partenariats

Coopération décentralisée

Graie

▼ 43 Annexes

Faits marquants 2023

La poursuite des travaux de mises aux normes du système d'assainissement de Romans-sur-Isère

- ▶ Mise en service du nouveau poste de refoulement de la Presle : un débit jusqu'à 1500 m³/h envoyés à la station de traitement des eaux usées (contre 350 m³/h auparavant). En cas de fortes précipitations, ces nouvelles installations permettent désormais d'éviter les déversements d'eaux usées et donc des pollutions dans l'Isère.
- ▶ Démarrage des travaux du raccordement du hameau de la Vanelle à Granges-lès-Beaumont à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère.



La déconnexion de plus de 10 ha de surfaces raccordées aux réseaux unitaires. L'objectif annuel de 5 ha est largement atteint en 2023.

La mise en place de capteurs H₂S dans les réseaux sur une dizaine de points sensibles du territoire

Ce suivi en continu s'est traduit dès 2023 par une baisse significative des concentrations relevées en H₂S grâce aux actions engagées.

L'approbation d'un plan d'actions pour une compétence assainissement « bas carbone, circulaire et résiliente »

avec notamment la production d'énergies renouvelables sur les 2 principales stations de traitement des eaux usées (photovoltaïque principalement).

L'inauguration du parking didactique de gestion des eaux pluviales sur le site de Mauboule à Valence.



L'harmonisation des accords d'établissement des 2 régies eau potable et assainissement

avec la possibilité désormais offerte aux agents de droit public de basculer en détachement sur le statut privé de la régie assainissement.

L'adoption fin 2023 d'une **stratégie ambitieuse** par Valence Romans Agglo pour le cycle de l'eau.



Perspectives 2024

Poursuivre les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Romans-sur-Isère

- Lancement de la consultation pour les travaux d'agrandissement de la station de traitement des eaux usées.
- Démarrage des travaux pour l'extension du réseau du quartier des Ors et suppression d'un rejet direct d'eaux usées dans l'Isère.
- Lancement de la consultation pour les travaux de construction du filtre planté de roseaux pour le traitement des surverses à l'Herbasse à Clérieux.

Finaliser les négociations avec la CNR concernant la construction du futur poste de relevage de l'Épervière à Valence

avec le transfert à l'Agglo des charges supportées intégralement par la CNR.

Remettre à plat la stratégie du Service public d'assainissement non collectif

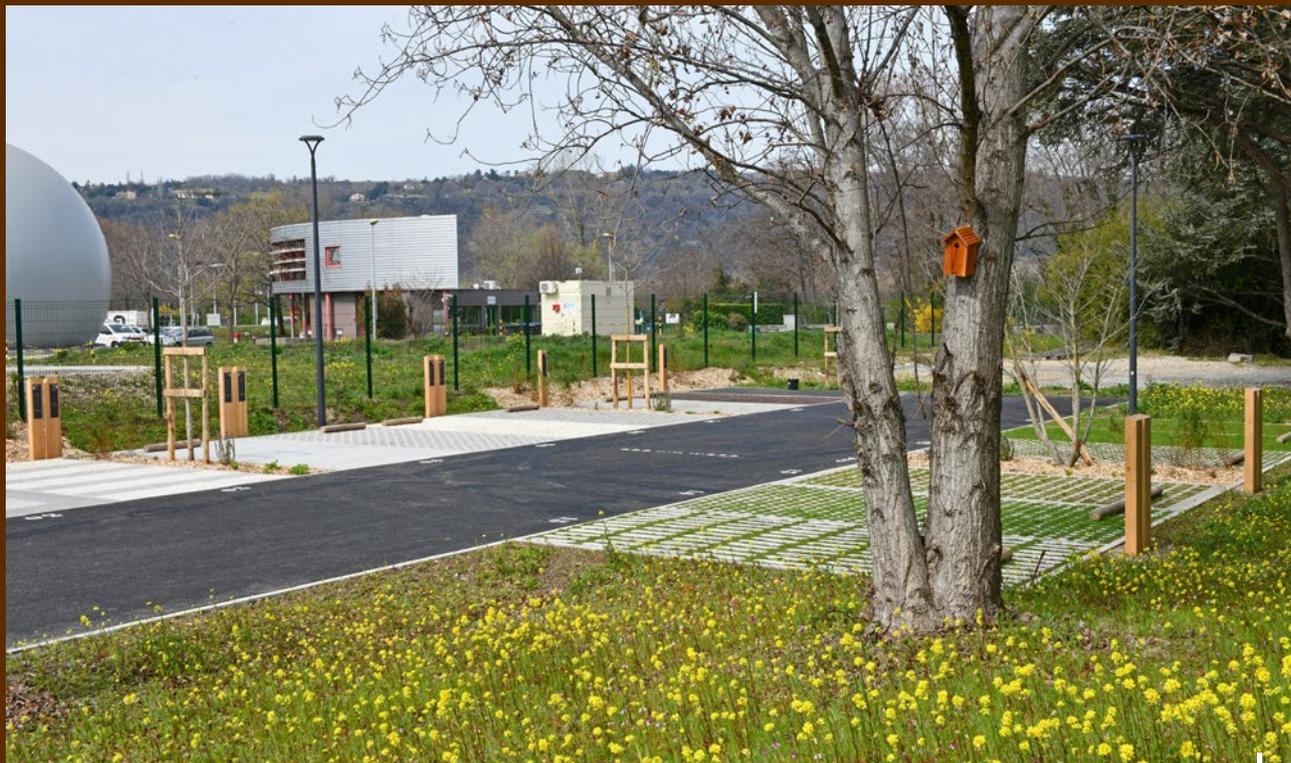
avec incidemment le vote de nouveaux tarifs.

Réorganiser la direction Assainissement, eaux pluviales et rivières

- Création d'un service dédié aux usagers et d'un service études et travaux assainissement pour améliorer la qualité des prestations délivrées aux usagers et aux communes avec une meilleure réactivité notamment.
- Création d'une direction adjointe « stratégie et transversalité » avec l'élaboration et l'animation d'une stratégie du cycle de l'eau pour le territoire et l'animation technique de la direction.

Poursuivre la consolidation de nos outils techniques

Calypto pour la gestion des usagers et la sécurisation de l'encaissement des recettes assainissement, le logiciel de GMAO (Gestion et maintenance assistée par ordinateur) pour la gestion des équipements et Indigau pour la gestion patrimoniale des réseaux.



Parking didactique de Mauboule à Valence

La compétence assainissement

Les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales

Carte d'identité du service

88 742 abonnés

1 629 km de réseaux de collecte d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales

17,3 M de m³ collectés et traités sur les stations de traitement des eaux usées

80 agents

11 961 installations d'assainissement non collectif

44 stations de traitement des eaux usées

54 communes

Le patrimoine et les infrastructures

La compétence assainissement représente un patrimoine important (1 629 km de réseaux et 44 stations de traitement des eaux usées, 11 bassins d'orage). Les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans-sur-Isère concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif (près de 92 %). Les réseaux unitaires, qui sont souvent les réseaux les plus anciens se concentrent dans les centres historiques des villes de Valence et de Romans-sur-Isère.

Chiffres clés du patrimoine

RÉSEAUX	
Eaux usées strictes	782 km
Unitaires	450 km
Total Réseaux d'assainissement	1 233 km
Eaux pluviales strictes	395 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1 629 km
Nombre de regards	69 880
Nombre de postes de refoulement	186
Nombre d'abonnés	88 742

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE	
Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	44
Nombre de bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	11 capacité : 32 654 m ³

OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL

Nombre de grilles et avaloirs	27 821
Nombre de puits d'infiltration	4 999
Bassins de stockage et ou d'infiltration des eaux pluviales	40

Déclarations de travaux et d'intentions de commencement des travaux

La régie assainissement est sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2023 à 7 117 déclarations de projet de travaux (DT) et /ou déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) sur les 54 communes.

2017	6 922
2018	7 174
2019	7 165
2020	6 953
2021	8 324
2022	7 055
2023	7 117

Les 3 principaux Systèmes d'assainissement en chiffres

	Valence	Romans-sur-Isère	Portes-lès-Valence
Capacité en Equivalent Habitants	174 000 EH	107 900 EH	74 000 EH
Nombre de communes raccordées	7	11 communes de l'Agglo + Saint-Lattier (Isère)	6
Communes raccordées	Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montélier, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45° parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans-sur-Isère et zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Étoile-sur-Rhône, Montéléger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Eaux usées strictes	324 km (65 %)	151 km (40 %)	146 km (77 %)
Unitaires	172 km (35 %)	223 km (60 %)	44 km (23 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	496 km	374 km	190 km
Eaux pluviales strictes	211 km	74 km	54 km
Total Assainissement et eaux pluviales	707 km	448 km	244 km
Nombre de postes de refoulement	83	39	39
Nombre de bassins d'orage	8 Volume total de 26 554 m ³	1 Volume total de 2 500 m ³	2 Volume total de 3 600 m ³
Nombre d'abonnés	41 208 (46 %)	31 108 (35 %)	9 783 (11 %)

+ En annexe 2 l'état du patrimoine commune par commune

87 %

Taux de desserte de la population par un réseau d'assainissement collectif



Station des eaux usées de Barbières : biosolides

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales réalisée par l'Agglo s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales générées par ces zones.

Le système de gestion des eaux pluviales de l'Agglo est constitué des éléments suivants :

- ▶ les réseaux d'eaux pluviales strictes,
- ▶ les puits d'infiltration,
- ▶ les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,

- ▶ les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes,
- ▶ les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie.

Le présent rapport ne devrait concerner que les services publics d'assainissement collectif et non collectif. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre (réseaux unitaires par exemple), de nombreuses parties du présent rapport concernent les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.

Gouvernance fonctionnement et organisation

La régie assainissement regroupe plusieurs services :

- ▶ Deux Services publics à caractère industriel et commercial (Spic) constitués par le service public d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées) et le service public d'assainissement non collectif avec un budget unique assainissement présenté dans le présent document.
- ▶ Un Service public administratif (SPA) de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges de ce service sont imputées sur le budget général de l'Agglo. Ce service n'a pas de recettes propres. La régie assainissement intervient en tant que prestataire pour Valence Romans Agglo sur ces missions.

Des refacturations sont réalisées par le budget de la régie assainissement au budget général de l'Agglo pour :

- ▶ les interventions de la régie pour les études réalisées en interne et l'exploitation des réseaux pluviaux stricts : 353 000 €
- ▶ la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (fonctionnement et investissement) : 497 000 €

Gouvernance

Yves Pernot, élu sur la commune d'Étoile-sur-Rhône et conseiller communautaire, exerce, sous l'autorité du Président de Valence Romans Agglo, les fonctions de conseiller délégué à l'assainissement.

Nathalie Nieson, Maire de la commune de Bourg-de-Péage, 7^e Vice-présidente de Valence Romans Agglo en charge du cycle de l'eau, supplée Yves Pernot en cas d'absence.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et le passage en régie dotée de la seule autonomie financière, les principales décisions prises en matière d'assainissement sont désormais discutées

au préalable au niveau du conseil d'exploitation de la régie assainissement, composé de 12 membres (7 élus, 3 représentants des associations d'usagers et 2 personnes qualifiées). Le conseil d'exploitation est présidé par Yves Pernot. Celui-ci s'est réuni 5 fois en 2023.

10 délibérations ont été prises par le Conseil communautaire au titre de la compétence assainissement en 2023.

À noter également que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), composée notamment de représentants des associations d'usagers, se prononce chaque année sur les Rapports annuels du délégataire (Rad) produits pour chaque contrat de délégation de service public, et sur le Rapport sur le prix et la qualité du service public des services d'assainissement collectif et non collectif.

Depuis 2023, la direction Assainissement, eaux pluviales et rivières, qui intègre la régie assainissement, pilote l'élaboration et l'animation d'une stratégie autour du cycle de l'eau pour le territoire de Valence Romans Agglo. Cela s'est traduit fin 2023 par l'approbation en Conseil communautaire d'une stratégie du cycle de l'eau.

► Une équipe pluridisciplinaire au service de tous les usagers

Fin 2023, la régie assainissement comptabilisait 80 agents (dont 8 recrutements fin 2023 et 2 apprentis) répartis sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet (Direction, service Gestion du patrimoine, unités administrative et appui technique) et le site de Mauboule à Valence (service Exploitation, Contrôle des contrats de DSP, unité Qualité des rejets).

+ *En annexe 13 organigramme de la régie assainissement*

La formation continue avec des métiers techniques en évolution permanente reste au cœur des préoccupations de la régie assainissement avec 280 journées de formations suivies par les agents en 2023 (265 journées en 2022, 128 en 2021, 69 en 2020), soit un ratio de 3,5 journées de formation par agent. Les questions liées à la sécurité et le renouvellement des habilitations représentent un poids important.

La régie assainissement a souscrit un accès à des formations à distance via une plateforme spécifique dédiée aux métiers de l'eau et de l'assainissement suite à la crise sanitaire de 2020.

En 2023, la formule semble s'essouffler auprès des agents avec très peu de connexions, alors que cette formule avait été plutôt bien utilisée les années précédentes (15 h en 2022, 35 h en 2021 avec 34 modules validés, 50 h en 2020 et 27 modules validés). En 2024, cette formule sera conservée en la priorisant aux nouveaux arrivants avec l'assignation de formations.

80

agents



► Une compétence pleinement inscrite dans la transition énergétique et environnementale

L'Agglo, un territoire Eau-responsable !

La stratégie de gestion des eaux pluviales de Valence Romans Agglo a été arrêtée lors du Conseil communautaire du 2 décembre 2021 : l'infiltration des eaux pluviales à la source doit devenir désormais systématiquement la règle quand c'est possible. Cette délibération vient compléter l'engagement de Valence Romans Agglo à respecter les principes de l'IWA (International Water Association) en tant que territoire « Eau-responsable »).

Cette stratégie se traduit notamment par :

- La réalisation d'un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire et d'un règlement de service pour la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Une participation de l'Agglo aux projets de désimperméabilisation des communes avec une fourchette comprise entre 30 € et 70 € /m².
- La prise en charge par l'Agglo des surcoûts éventuels de fonctionnement associés aux noues avec un forfait de 6 €/m².
- Une incitation financière pour que les communes étudient systématiquement dans leurs projets une gestion des eaux pluviales par des ouvrages surfaciques.
- La déconnexion de 50 ha de surfaces des réseaux unitaires dans les 10 prochaines années.

En 2023, les actions ont été poursuivies avec :

- La déconnexion de 10,7 ha de surfaces des réseaux dont 9,3 ha infiltrés en 2023, avec par exemple la place Dunkerque à Valence. L'objectif annuel de 5 ha est doublé, ce qui est un signe extrêmement encourageant d'une meilleure prise en compte du pluvial dans les projets des communes.
- Un travail de recensement des ouvrages de gestion des eaux pluviales pour mieux identifier ceux relevant du patrimoine de l'Agglo, et en améliorer ainsi l'exploitation.
- La poursuite du travail quotidien avec les communes (voirie et espaces verts), les aménageurs, les bureaux d'études pour orienter les projets d'aménagement vers des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales. Cela s'est traduit notamment par la rédaction d'une fiche pratique « Bien gérer les eaux pluviales : enjeux et préconisations sur Valence Romans Agglo ».

10,7

**hectares déconnectés
des réseaux**

- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de vulgarisation : inauguration du parking didactique d'infiltration de l'eau de pluie à Mauboule le 20 mars 2023 suivie de près de 13 visites, la mise à jour du site Internet de l'Agglo sur la gestion des eaux pluviales, la sensibilisation des agents de la direction habitat, urbanisme et aménagement en mars 2023.
- La participation de l'Agglo aux projets de désimperméabilisation portés par les communes. Cette action permet d'inciter les communes à mieux prendre en compte dans leurs projets la gestion intégrée des eaux pluviales. Les 5 demandes d'aides formulées en 2023 étaient toutes éligibles aux critères de Valence Romans Agglo. Sur cette thématique, l'Agglo appuie également techniquement les communes dans leurs projets de désimperméabilisation des cours des écoles.
- Une analyse de l'opportunité pour l'Agglo de financer la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie auprès des particuliers.
- Le lancement de la consultation pour retenir un bureau d'études en charge de la réalisation du zonage pluvial à l'échelle du territoire.

En 2023, Valence Romans Agglo a décidé d'accompagner les communes sur les problématiques de ruissellement, qui sont nombreuses sur le territoire, et qui pourraient s'aggraver compte tenu du changement climatique.

Rappel de l'étude réalisée en 2021 et 2022 sur l'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau sur le territoire de l'Agglo

- Pour les réseaux d'assainissement unitaires, la modification de la répartition saisonnière des précipitations et une augmentation des événements intenses pourraient entraîner une augmentation des rejets non traités au milieu naturel et une difficulté supplémentaire pour atteindre la conformité réglementaire (en réseau au droit des déversoirs d'orage et aux stations de traitement des eaux usées par les déversoirs d'entrée de station).
- Pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales, l'augmentation des événements intenses (+10 %) pourrait entraîner une modification de leur conception et de leur dimensionnement.

La stratégie d'infiltration des eaux pluviales à la source mise en place sur notre territoire constitue une première réponse directe et efficace au dérèglement climatique pour répondre aux enjeux existants et à venir.

Une compétence vertueuse sur l'énergie et l'économie circulaire

Après l'inauguration de l'unité de méthanisation des boues en juillet 2022 sur le site de la station de traitement des eaux usées de Valence à Mauboule et l'injection de biogaz dans le réseau GRDF qui a progressivement monté en charge en 2023 avec 589 000 Nm³ produits et injectés (65 % de l'objectif), la régie Assainissement a validé, en 2023, un plan d'actions pour une compétence assainissement bas carbone, résiliente et circulaire.

Parmi les principales actions qui ont été arrêtées pour les années qui viennent :

- ▶ Le développement de production d'énergies renouvelables sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées de Valence, Portes-lès-Valence et Romans-sur-Isère avec la production d'électricité photovoltaïque autoconsommée en grande partie sur chaque site.
- ▶ L'optimisation thermique de l'incinérateur des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence (récupération de chaleur, amélioration de la siccité des boues avant incinération...).
- ▶ L'installation de petits solaires sur certains postes de relevage.
- ▶ La mise en place d'un système de management de l'énergie.
- ▶ Pour la réalisation de travaux, la mise en œuvre systématique d'une politique de réduction et de circularité des déchets.

Le réemploi des matériaux des tranchées d'assainissement est désormais systématiquement étudié. 2 700 m³ de matériaux ont ainsi été économisés sur les chantiers de la régie en 2023 (5 000 m³ en 2022).

Une compétence au service de la biodiversité

Les sites des stations de traitement des eaux usées et bassins d'eaux pluviales présentent une superficie importante (une soixantaine d'hectares) avec des espaces naturels pas ou peu valorisés. Au regard de leur positionnement géographique, proches des cours d'eau, ces sites sont intéressants pour la préservation de la biodiversité.

Une démarche partenariale a été mise en place avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) en 2019 pour disposer d'un accompagnement expert pour valoriser le potentiel des 2 sites les plus importants : les stations de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère et de Valence, dispositif élargi à la station de Portes-lès-Valence en 2022.

Sur les 41 autres stations de traitement des eaux usées, des plans d'actions en faveur de la biodiversité ont été mis en place sur 5 sites en 2023 avec l'appui de la LPO : Barbières, Marches, Montrigaud, Saint-Bonnet-de-Valclérieux et Upie. Cela se traduit par du fauchage raisonné, la mise en place de nichoirs, de gîtes à chauves-souris, de tas de bois et par la densification des plantations des haies et arbres (plantations prévues en 2024). La création de marres est prévue sur la plupart des sites dès 2025.

En 2022, des guépiers d'Europe nichant sur la station de traitement des eaux usées de Marches ont été observés. En 2024, une échasse blanche, espèce très rare dans la région, a été observée sur la lagune d'Upie.

Le test d'écopâturage, mis en place en 2021 sur les stations de Charpey et de Saint-Vincent-la-Commanderie, s'est terminé début 2024. Malgré les avantages en faveur de la fertilisation naturelle des sols et des bénéfices pour la faune et la flore, cette gestion des espaces verts s'est avérée difficilement compatible avec les contraintes d'exploitation des stations de traitement des eaux usées (difficultés d'accès aux ouvrages de traitement dues à la présence des animaux, végétation en partie non entretenue).

8

plans d'action en faveur de la biodiversité sur les sites d'assainissement



La station de traitement de Portes-lès-Valence, refuge LPO depuis 2022

Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement

Modes de gestion

Le scénario arrêté en 2016 par Valence Romans Agglo est complètement mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2018 avec le nouveau contre de DSP des stations de traitement des eaux usées de Valence et Portes-lès-Valence.

Délégation de service public

Les 2 principaux contrats de délégation de service public (DSP) confiés à Veolia sont :

- ▶ L'exploitation de la collecte et du traitement des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans. Ce contrat, qui a démarré le 1^{er} octobre 2018, s'est traduit par la mise en place d'un stockage dynamique de temps de pluie qui permet, depuis juin 2020, de traiter jusqu'à 31 000 m³/j sur la station de traitement des eaux usées contre 14 990 m³/j auparavant. Les volumes déversés directement dans la Savasse et sans traitement ont été considérablement réduits en temps de pluie. Ce contrat, d'une durée de 12 ans, se terminera le 31 décembre 2029.
- ▶ Pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence, des collecteurs de la couronne valentinoise et de l'ex Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région portoïse (40 km). Ce contrat, d'une durée de 15 ans, se terminera le 30 septembre 2033.

Régie directe

Le périmètre du service exploitation de la direction Assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement, et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont désormais exploités par du personnel de Valence Romans Agglo (soit 911 km de réseaux, représentant 56 % du total).

Prestation de services

L'exploitation des systèmes d'assainissement de taille plus petite a été confiée à la Saur avec la passation d'un marché de prestations de service. Ce contrat a démarré le 1^{er} janvier 2018. Fin 2021, la Saur s'est vue reconduite pour 4 années. Ce contrat se termine le 31 décembre 2025.

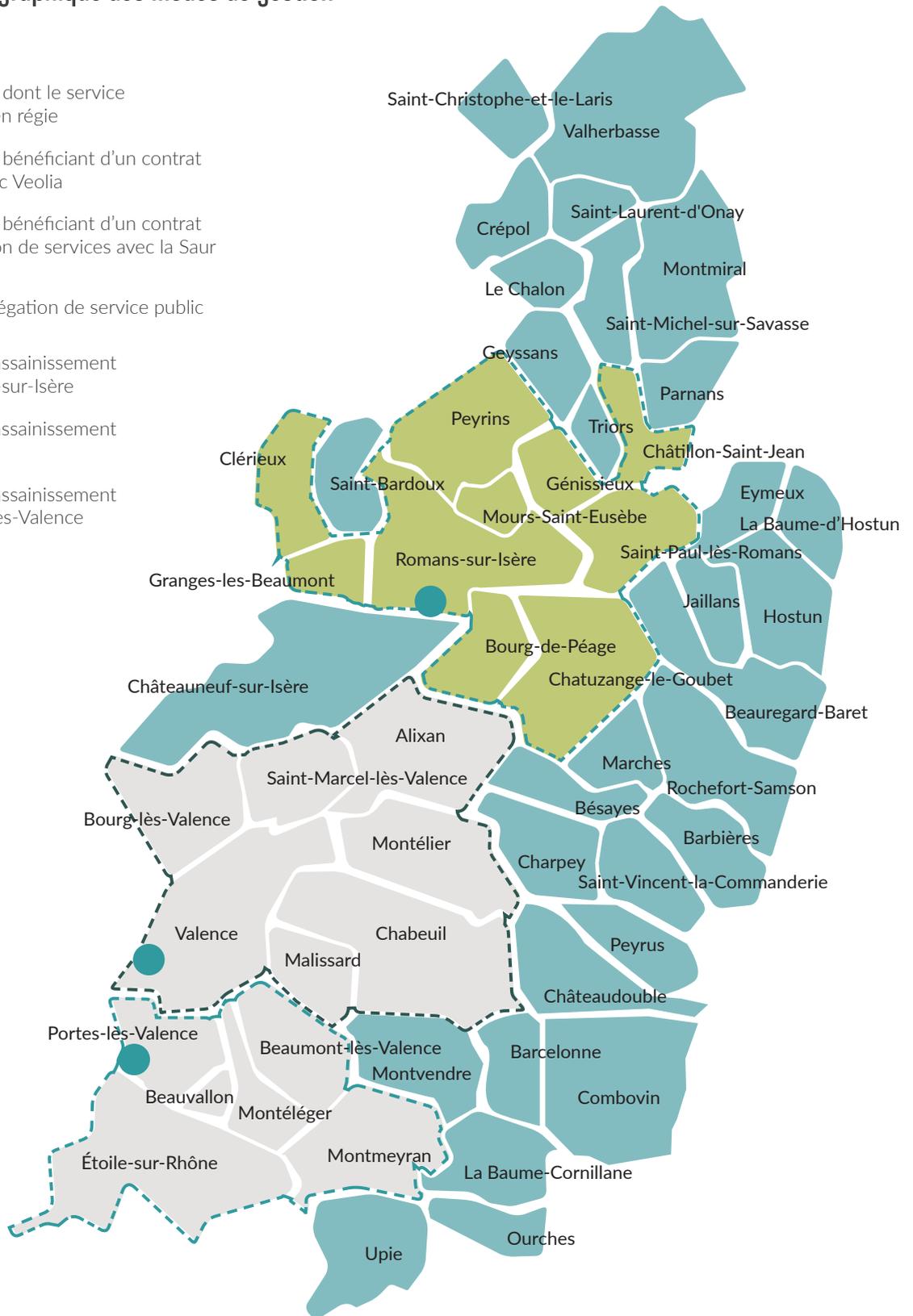
Le contrat de DSP de la Commune de Peyrus s'est terminé le 31 décembre 2021. La commune a intégré le périmètre de la prestation de services en 2022.

Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



Répartition géographique des modes de gestion

- Communes dont le service est assuré en régie
- Communes bénéficiant d'un contrat de DSP avec Veolia
- Communes bénéficiant d'un contrat de prestation de services avec la Saur
- Steu en délégation de service public
- Système d'assainissement de Romans-sur-Isère
- Système d'assainissement de Valence
- Système d'assainissement de Portes-lès-Valence



Réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales

Périmètre en régie directe (13 communes, systèmes d'assainissement de Valence et de Portes-lès-Valence)

La régie d'assainissement de l'Agglomération intervient sur les 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence ainsi que, depuis le printemps 2023, sur 4 quartiers de Montmeyran raccordés à la station d'épuration des Dinass.

Sous les ordres d'un responsable d'exploitation, 20 agents interviennent sur le périmètre en régie directe : 10 égoutiers, 4 électro mécaniciens, 1 agent polyvalent, 3 maçons et 2 agents de maîtrise.

Quatre camions hydrocureurs sont utilisés pour :

- Les curages préventifs des réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales (environ 8 % des réseaux sont curés par an de façon préventive).
- Les désobstructions sur le réseau ou sur les branchements.
- Les entretiens des postes de relevage.

2 campagnes annuelles de dératisation et désinsectisation des réseaux sont effectuées sur le périmètre de la régie afin de limiter le développement des nuisibles (rats, blattes...).

En complément, 312 interventions de traitement ponctuel des réseaux ont été effectuées en 2023.

Depuis 2021, et suite aux demandes des communes, la régie assainissement intervient ponctuellement pour traiter les foyers de moustiques tigres parfois présents dans les caisses des grilles et avaloirs. Les interventions restent limitées aux secteurs identifiés par les communes.

2 types de prestations sont possibles, soit des interventions ponctuelles visant à éliminer les petites quantités d'eau restant au fond des ouvrages de collecte des eaux pluviales, soit avec un larvicide (BTI).

Périmètre en prestation de services

La Saur, prestataire de service, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux, postes de relevage et stations de traitement des eaux usées) sur 31 communes de l'Agglomération.

Périmètre en délégation de service public

Veolia, titulaire des 2 contrats de DSP assainissement, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement sur 10 communes de l'Agglomération (11 avec la zone d'activités des Portes du Vercors sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère).

122

KM de réseaux curés préventivement

Comparatif des périmètres

	Régie	DSP système de Romans	DSP STEU Valence et Portes	Prestation de services	TOTAL
Interventions de désobstruction	165	60	3	18	603
Réseaux d'assainissement curés (en km)	62,6	30,6	0	13,6	105,8
Total périmètre	652	374	40	167	1 233
Part de réseaux curés	9,6 %	8,2 %	0 %	8,1 %	8,6 %
Tampons (renouvellement, réparations)	226	13	0	0	239
Réseaux d'eaux pluviales curés (en km)	8,3	3,8	-	3,9	16
Total périmètre	264	73,5	-	57	396
Part de réseaux curés	3,1 %	5,1 %	-	6,8 %	4 %
Grilles/avaloirs nettoyés	2 545	5 417	-	303	8 265
Total périmètre	17 199	8 398	-	2 224	27 821
Part de grilles/avaloirs curés	14,8 %	64,5 %	-	14 %	29,7 %
Puits d'infiltration curés	404	580	-	43	1 027
Total périmètre	3 583	1 117	-	299	4 999
Part de puits d'infiltration curés	11,3 %	51,9 %	-	14,4 %	20,5 %



Traitement des eaux usées et pluviales

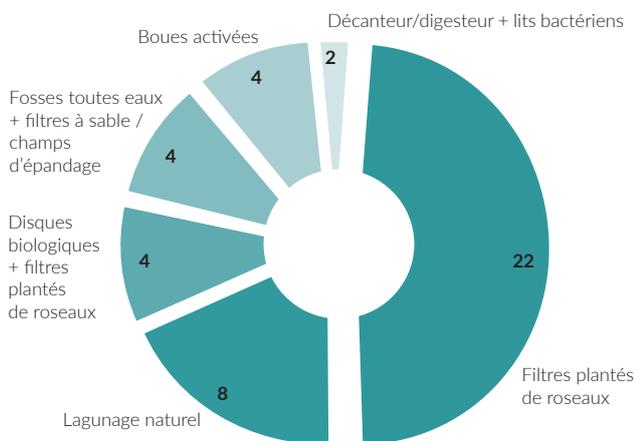
Valence Romans Agglo assure l'exploitation et le bon fonctionnement de 44 stations de traitement des eaux usées sur un périmètre de 52 communes pour une capacité de traitement de 370 912 équivalents habitants. Ses ouvrages permettent d'assurer le traitement des eaux usées et pluviales collectées et acheminées par les réseaux.

38 stations de traitement des eaux usées sont exploitées par la Saur via un marché de prestation de services et 5 par Veolia dans le cadre des deux contrats de délégation de service public.

Une nouvelle station de traitement des eaux usées a été mise en service en 2022 à Montmeyran pour la desserte des quartiers des Dinas, des Petiots et des Rorivas. Cette station est la seule exploitée en régie directe.



Type de traitement



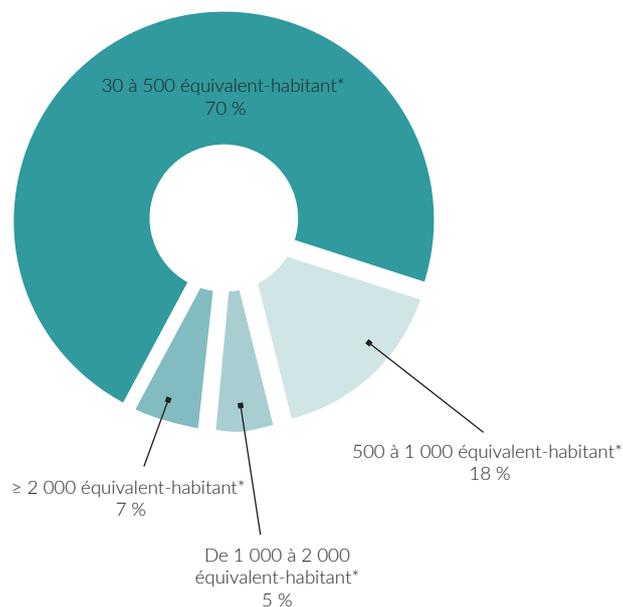
La majorité des petites stations de traitement présentes sur le territoire ne nécessitent pas d'électricité pour fonctionner. Il s'agit de procédés d'épuration avec un écoulement gravitaire nécessitant peu d'entretien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement, tout en assurant de bons rendements épuratoires.

*** Équivalent-habitant (EH) :** unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 EH = 60 g de DBO5/jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Taille des stations de traitement des eaux usées

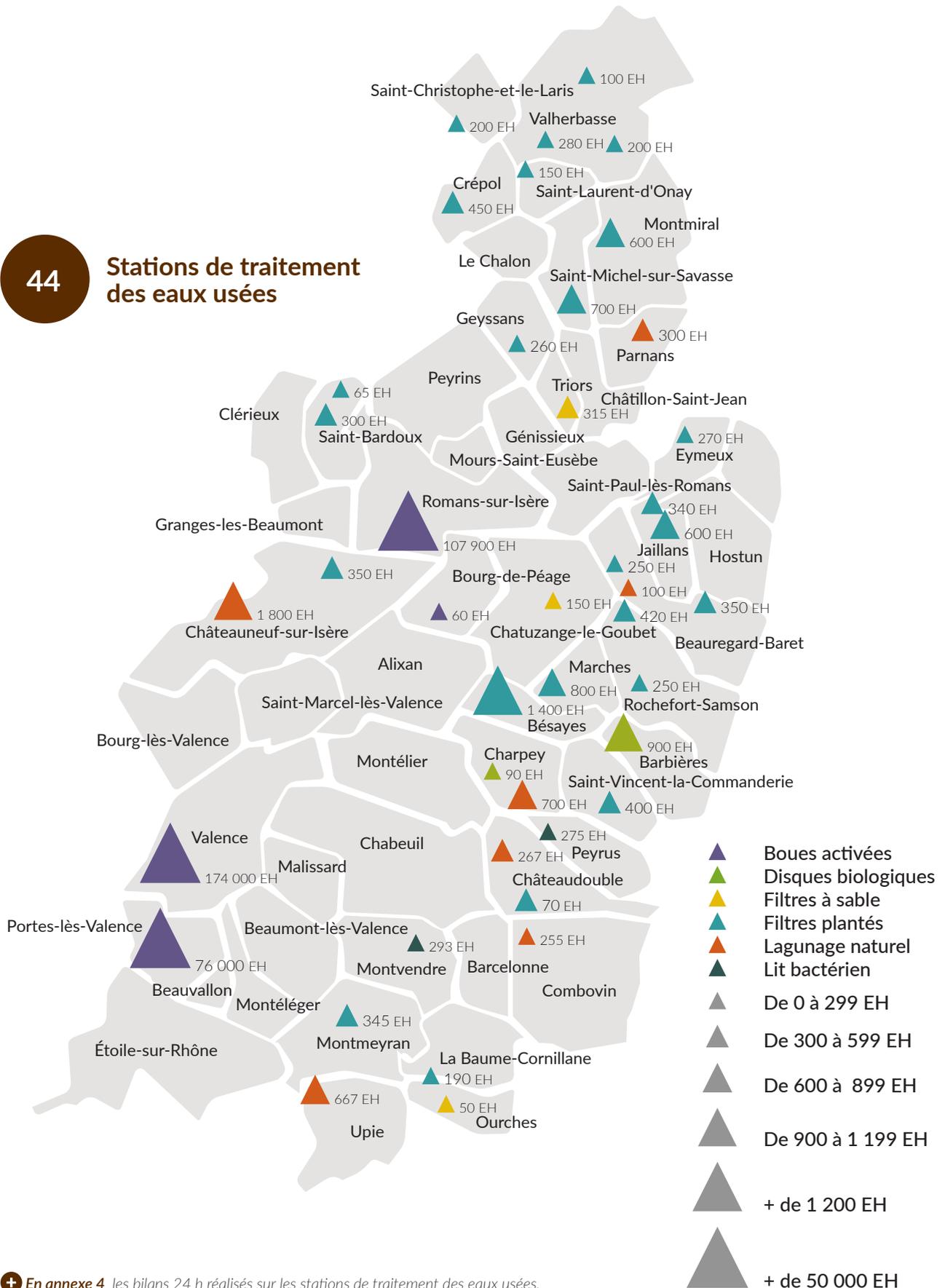


Les eaux usées des communes de La Baume-d'Hostun et d'Hostun sont traitées par la station de traitement des eaux usées du Smabla (Syndicat mixte d'assainissement pour la Bourne et la Lyonne aval), située sur la commune de Saint-Nazaire-en-Royans.

Types de filières des stations de traitement des eaux usées (STEU)

44

Stations de traitement des eaux usées



+ En annexe 4 les bilans 24 h réalisés sur les stations de traitement des eaux usées, à l'exception de celles de Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Pour ces 3 stations, les bilans 24 h sont reportés dans les bilans annuels de ces 3 systèmes d'assainissement.

Station de traitement des eaux usées de Valence

Cette station, mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Valence.

Son exploitation est assurée par Veolia Eau.

Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four, les boues sont évacuées vers différents sites de compostage.

Les performances de la station restent satisfaisantes.

Résultats 2023	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 495 071	4 667 000	2 028 555	426 981
Pollution rejetée (kg/an)	173 402	344 258	77 271	46 283
Rendement	92,8 %	92,1 %	95,6 %	88,2 %
Boues produites (TMS/an)		2 489		
Volume traité (m³/an)		9 877 589		

En 2023, 0,27 % des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 25 750 m³ (1,24 % en 2022, soit 111 240 m³). La baisse significative des volumes déversés au niveau du déversoir d'orage est liée à la mise en service simultanément des 2 files du Densadeg sur une année pleine, au changement des pompes du poste de relèvement pluvial et à la fiabilisation du traitement temps de pluie. 4,52 % des effluents ont été traités par le traitement physico-chimique (temps de pluie) soit 434 600 m³ (2022 : 2,6 %, soit 233 208 m³).

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 50 % et 54 % en DBO.

3 946 Tonnes de boues (en matières sèches) produites par les 3 principales stations de traitement

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2020	2021	2022	2023	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		4 854 851	5 051 786	6 031 740	6 594 800	+ 9,3 %
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,18	1,23	1,47	1,5	
Ratio kwh/m³ traité	0,91	0,48	0,52	0,68	0,7	

Faits marquants

L'année 2023 a été marquée par la montée en charge progressive de la méthanisation des boues avec de nombreux tests et réglages.

Le démarrage des travaux de réhabilitation des clarificateurs, programmé en novembre 2023, a été décalé en 2024 compte tenu du niveau trop élevé de la nappe alluviale du Rhône.

Les deux files du Densadeg ont été réhabilitées entièrement et cet ouvrage a été remis en service comme décanteur primaire de la station.

Valence Romans Agglo et Veolia ont confié à Ados la prise en charge de la visite pédagogique de la station de Valence. 21 visites ont été programmées sur le site et 350 élèves ont pu s'approprier, de manière ludique, le cycle de l'eau et le processus de dépollution des eaux usées.

Station de traitement des eaux usées de Valence



Station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence

Cette station mise en service en 2001, traite les eaux usées du système d'assainissement de Portes-lès-Valence.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances du système de traitement sont excellentes.

Résultats 2023	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	625 905	1 379 945	631 532	147 022
Pollution rejetée (kg/an)	46 656	124 165	31 199	14 926
Rendement	91,4 %	89,7 %	93,7 %	88,4 %
Boues produites (TMS/an)	441,3			
Volume (m ³ /an)	2 329 271			

La quantité annuelle de boues produites a baissé par rapport à 2022 (586,3 T de MS/an) car les charges de pollution en entrée de station ont baissé d'environ 15 %. Les travaux sur l'épaisseur à boues ont eu lieu au mois d'août 2023 ce qui a empêché l'extraction des boues pendant plusieurs semaines.

En 2023, 2,3 % des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 50 224 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station d'épuration se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 35 % et 37 % en DBO.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2020	2021	2022	2023	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		1 490 498	1 594 136	1 542 040	1 223 234	-20,7 %
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,08	1,05	1	0,94	
Ratio kwh/m ³ traité	0,91	0,65	0,65	0,63	0,55	

Faits marquants

En 2023, les travaux sur la station se sont concentrés sur les bassins d'aération avec le changement des diffuseurs, le remplacement des agitateurs de 2 bassins et le remplacement d'un surpresseur.

Station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence



Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère

Cette station mise en service en 2002, traite les eaux usées du système d'assainissement de Romans. La station reçoit une part notable d'effluents d'origine industrielle ce qui induit des variations importantes des charges reçues. Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances de la station sont globalement bonnes. Cependant la station reçoit régulièrement des charges hydrauliques et de pollution très supérieures à sa capacité de traitement ce qui conduit à des non conformités. Valence Romans Agglo s'est engagée auprès des services de l'État à une mise aux normes du traitement en 2027 avec un agrandissement de la station. .

Résultats 2023	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 671 026	3 408 430	1 529 581	279 878
Pollution rejetée (kg/an)	283 287	560 904	114 247	40 347
Rendement	84,6 %	85,1 %	90,6 %	84,6 %
Boues produites (TMS/an)	1 016			
Volume (m³/an)	5 118 334			

En 2023, 9,9 % des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans l'Isère sans traitement, soit 510 510 m³.

Les volumes déversés en tête de station et bypassés sont plus élevés en 2023 qu'en 2022. La pluviométrie a été beaucoup plus importante que l'année 2022 (889,6 mm contre 638,8 mm sur les mesures réalisées sur la station de traitement des eaux usées). À partir d'octobre 2023, la mise en service du nouveau poste de la Presle a engendré une augmentation des déversements en tête de station et au niveau du by-pass.

Le taux de charge moyen est de 65 % en DBO5, cependant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO : Charge brute de pollution organique) est nettement supérieure à la capacité de la station : 10 374 kg/j soit 160 % de la capacité nominale en 2023.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2020	2021	2022	2023	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		3 199 729	2 980 943	2 823 161	2 685 275	- 6,8 %
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,01	0,93	0,96	0,88	
Ratio kwh/m ³ traité	0,91	0,75	0,64	0,66	0,58	

Faits marquants

L'année 2023 a été une année de poursuite des chantiers de renouvellement et d'amélioration. Des travaux et des actions ont été poursuivis sur les différents ouvrages de la station et notamment :

- > La remise en service des herses des épaisseurs
- > La finalisation et la mise en service de l'eau industrielle
- > L'arrêt de la filière biologique pour nettoyer le dégazeur

À noter également une pollution aux PCB des boues, ainsi 9,4 tonnes (MS) n'ont pas pu être évacuées vers le site de Valence.

Une action toujours très forte, où se conjuguent les efforts de l'Agglo et de l'exploitant, est menée vers les industriels pour connaître, maîtriser et réduire leurs rejets.

Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



Les autres stations de traitement des eaux usées

Les 41 autres stations de traitement des eaux usées sont toutes de capacité inférieure à 2000 équivalents habitants.

1 à 4 bilans réglementaires par an, comprenant des mesures de débits et des analyses en entrée et sortie traitement, sont réalisés sur chaque installation, sauf à Châteauneuf sur Isère où la fréquence d'analyse est renforcée, avec 12 bilans.

Plusieurs stations de traitement des eaux usées présentent en entrée une quantité importante d'eaux claires parasites permanentes. Cela engendre une saturation hydraulique des ouvrages et une moindre performance de traitement. Un travail est mené sur tout le périmètre de l'Agglo afin d'identifier l'origine de ces eaux claires et définir les travaux nécessaires à leur diminution (déconnexion des eaux pluviales et des eaux de sources, ...).

Faits marquants

En décembre 2023, le lagunage de Combovin a été curé, tout comme les filtres plantés de roseaux de Rochefort-Samson à Saint Mamans, celles du chef-lieu et du hameau de Bois Vert à Beaugard-Baret. L'ensemble des boues extraites ont été valorisées en centre de compostage à Chatuzange-le-Goubet.

Lagune de Charpey



Biodisques et filtres plantés de roseaux de Montmiral



Filtres plantés de roseaux de Saint-Vincent-la-Commanderie



Conformité des systèmes d'assainissement

Trois critères de conformité, dont un pour le système de collecte et deux pour le système de traitement, sont calculés pour les systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalent-habitant (EH).

Conformité de la collecte

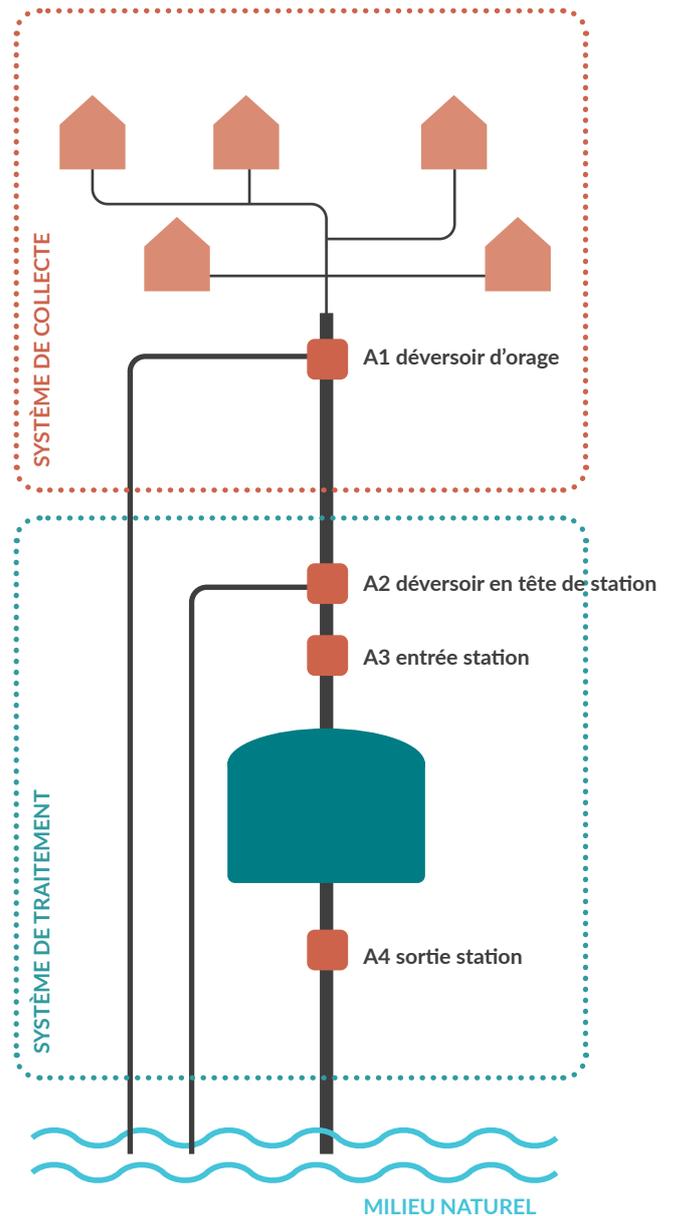
Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Certains déversoirs d'orage sont soumis à autosurveillance si la charge organique au droit de l'ouvrage est supérieure à 2 000 EH. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1.

La conformité des systèmes de collecte peut s'apprécier sur l'un des trois critères suivants :

- ▶ Moins de 20 jours de déversements durant l'année pour chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance.
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération durant l'année.
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5 % des flux de pollution produits par l'agglomération durant l'année.

Afin de prendre en compte la variabilité interannuelle de la pluviométrie, cette analyse est menée sur la base des 5 dernières années.



Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



Valence

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 9 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la régie Assainissement a arrêté son choix du critère de conformité du système de collecte de Valence sur le critère flux.

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (kg/an)					Moyenne glissante
	2019	2020	2021	2022	2023	
Charge déversé A1	115 722	90 362	123 144	99 808	125 513	110 910
Charge A3	2 228 397	1 903 112	1 996 323	1 888 067	1 985 979	2 000 376
Charge A2	3 529	1 786	2 985	11 557	3 587	5 755
Charge collectée A1+A2+A3	2 347 648	1 995 261	2 097 754	1 999 432	2 115 079	2 117 041
% déversé/collecté	4,9 %	4,5 %	5,8 %	5 %	5,9 %	5,24 %
Le système de collecte de Valence est considéré comme non conforme en 2023 (en attente de la confirmation des services de l'État).						

En 2023, la station de traitement des eaux usées de Valence a traité un volume de 9 608 280 m³.

Le volume d'eau déversé en tête de station, avant traitement est de 25 750 m³, le volume total collecté sur le système de collecte est donc de 9 634 030 m³.

Ce volume est en hausse par rapport à 2022 (+ 7,3 %).

Le volume déversé au niveau des déversoirs A1 et R1, du réseau de collecte est de 713 536 m³, en très légère baisse par rapport à 2022.

Ouvrage	Volumes (m ³ /an)					Moyenne glissante
	2019	2020	2021	2022	2023	
Volume A1	789 544	417 209	790 726	719 946	713 536	686 192
Volume A3	10 846 846	10 205 382	10 216 530	8 871 300	9 608 280	9 949 668
Volume A2	23 770	10 040	66 010	111 240	25 750	47 362
Volume collecté A1 + A2 + A3	11 660 160	10 632 631	11 073 266	9 702 486	10 347 566	10 683 222
% déversé/collecté	6,8 %	3,9 %	7,1 %	7,4 %	6,9 %	6,4 %

Portes-lès-Valence

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 3 seulement sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la régie Assainissement a arrêté son choix du critère de conformité du système de collecte de Portes-lès-Valence sur le critère volume.

Ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne glissante
	Volume déversé A1	4 369	768	2 984	7 382	
Volume A3	2 675 979	2 315 353	2 494 800	2 459 020	2 220 202	2 433 071
Volume A2	39 398	20 423	51 213	61 945	50 224	44 641
Volume collecté A1+A2+A3	2 719 746	2 336 544	2 548 997	2 528 347	2 272 183	2 481 163
% déversé/collecté	0,16 %	0,03 %	0,12 %	0,29 %	0,08 %	0,14 %
Le système de collecte de Portes-lès-Valence est conforme sur le critère volume en 2023.						

17,3

millions de m³ d'eaux usées et pluviales traités par les 3 principales stations de traitement des eaux usées de l'Agglo

Romans-sur-Isère

Sur les 56 déversoirs d'orage du système de collecte, 10 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la régie assainissement a arrêté son choix du critère de conformité du système de collecte de Romans-sur-Isère sur le critère flux.

Suite au nouvel arrêté préfectoral complémentaire de juillet

2022, les calculs sur les années précédentes ont été effectuées afin d'appliquer le mode calcul défini.

À titre indicatif, au cours de l'année 2023, le volume traité à la station d'épuration a été de 5 118 334 m³ d'effluents. Les volumes rejetés aux points A1 et A2 ont été respectivement de 801 141 m³ et 510 510 m³.

Ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne glissante
Charge déversé A1	123 587	79 656	166 373	87 519	100 096	111 446
Charge A3	1 870 322	1 532 525	1 557 712	1 412 253	1 462 690	1 567 100
Charge A2	39 224	25 588	51 555	45 733	66 891	45 798
Charge collectée A1+A2+A3	2 033 133	1 637 769	1 775 640	1 545 505	1 629 677	1 724 345
% déversé/collecté	6,1 %	4,9 %	9,4 %	5,7 %	6,1 %	6,5 %

Le système de collecte de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme en 2023.

► Système de traitement : conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Valence

Le débit de référence* du système d'assainissement de Valence pour 2023 (43 617 m³/j) est inférieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46 750 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2023, pendant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO 156 865 EH), est inférieure à la capacité nominale de la station (171 666 EH).

L'année 2023 a été marquée par la fin de la mise en service des nouveaux ateliers, épaissement et digestion, sur le site de la station de traitement des eaux usées de Valence.

Le traitement des effluents a été impacté à plusieurs reprises par des départs de boues en lien avec le bouchage de la recirculation mis en évidence en 2022, par une fissure de la canalisation d'air du bassin d'aération B, par une dégradation du traitement par temps de pluie lors de opérations de maintenance. Ces évènements ont fait l'objet, soit d'une demande d'opération de maintenance avec comptes rendus détaillés, soit de fiches de non-conformités, documents transmis à la Dreal.

Suites à ces évènements, le bassin d'aération B est fermé, les effluents sont dirigés vers les bassins A et C.

Des travaux de réhabilitation des clarificateurs sont prévus en 2024 afin de supprimer tout risque de départ de boue.

Pour l'année 2023, le système de traitement de Valence est considéré conforme aux prescriptions nationales et locales.

Portes-lès-Valence

Le débit de référence* du système d'assainissement de Portes-lès-Valence de 2022 (13 328 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (8 942 m³/j).

La station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence a traité un volume de 2 220 567 m³ en 2023. Le volume d'eau déversé en tête de station, avant traitement est de 50 224 m³, le volume total collecté sur le système de collecte est donc de 2 270 426 m³ (A2 + A3). Ce volume est en baisse par rapport à 2022 (-10 %).

La charge brute de pollution organique reçue en 2023 est de 2 979 kg DBO5/j, soit 49 657 EH. On observe une très forte baisse de la CBPO sur l'année 2023 par rapport aux années 2022, 2020 et 2019, probablement liée à des variations dans l'activité industrielle sur le périmètre de la station.

Le système de traitement de Portes-lès-Valence est considéré conforme aux prescriptions nationales et locales.

** Débit de référence = percentile 95 = valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus, calé sur la moyenne des 5 dernières années.*

Romans-sur-Isère

Le débit de référence de la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère de 2023 (31 000 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (14 990 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2023 (172 902 EH), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est largement supérieure à la capacité nominale de la station (107 900 EH).

De trop nombreux déversements au déversoir en-tête de station (96 jours) ainsi qu'au by-pass (247 jours) ont lieu. En 2023, il a été constaté 11 bilans non conformes et 14 réhibitoires en condition normale de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales.

La Commission européenne a engagé une procédure précontentieuse contre la France concernant les installations de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère pour non-respect, au titre de 2014, des exigences fixées par la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Autres STEU < 2 000 EH

Les performances épuratoires des 41 autres stations de traitement des eaux usées sont, dans la majorité, conformes à la réglementation. On relève cependant des performances dégradées sur les stations de Châteauneuf-sur-Isère, Geysans, Montmiral, Montvendre, Ourches, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Vincent-la-Commanderie, Triors et Upie.

Une réhabilitation complète du système de traitement de la station de Châteauneuf-sur-Isère va être lancée dès 2024, tout comme à Montvendre, Peyrus et Upie.

Concernant la station de traitement des eaux usées de Geysans, un diagnostic de l'état du second étage de filtration du filtre planté de roseaux, réalisé début 2024, a montré un encrassement très important, limitant la capacité d'épuration. Des travaux de renouvellement de la couche filtrante et des drains vont être lancés fin 2024.

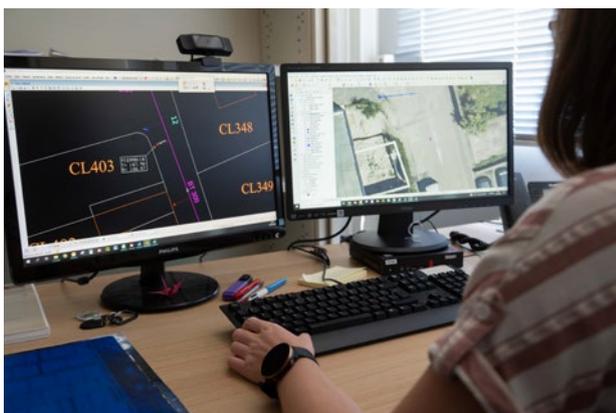
À Montmiral, le traitement du phosphore par injection de chlorure ferrique sera optimisé début 2024 avec l'exploitant Saur afin de garantir la conformité sur ce paramètre.

Plusieurs réflexions sont en cours pour améliorer les performances épuratoires sur les autres installations.

Station de traitement des eaux usées de Barbières



Le diagnostic permanent



Le diagnostic permanent est une démarche continue d'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Ce diagnostic vise notamment à :

1. Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement.
2. Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système.
3. Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées.
4. Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

La réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) impose la mise en place d'un diagnostic permanent au plus tard le 31 décembre 2020 pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 EH.

Sur le territoire, 3 systèmes d'assainissement sont concernés : Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence.



En 2023, cela s'est traduit concrètement sur les différents systèmes de la manière suivante :

- ▶ La quantification des déversements aux milieux naturels et l'estimation des eaux claires parasites permanentes par secteur.
- ▶ La mise en place de nouveaux points de mesures en continu des concentrations en H₂S dans les réseaux.
- ▶ La définition de secteurs d'interventions prioritaires pour les inspections télévisées sur les 3 systèmes d'assainissement.
- ▶ La poursuite de la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux et des équipements :
 - Sur le système de Romans, 72 km de réseaux inspectés soit 15,5 % du patrimoine ont été intégrés dans le logiciel de gestion patrimoniale Octave. Un programme de renouvellement a été établi sur la base des 72 km intégrés dans la base Octave afin d'alimenter la programmation annuelle des travaux.
 - Un travail important a été engagé depuis 2022 pour mettre en place le logiciel de gestion patrimoniale Indigau sur le territoire du système de Valence et Portes-lès-Valence.
 - Sur le système de Valence, 100 km de réseaux correspondant à la période 2012-2023 ont été intégrés et analysés via le logiciel.
 - Sur le système de Portes-lès-Valence, 25 km de réseaux correspondant à la période 2012-2023 ont été intégrés et analysés via le logiciel.

Actions 2023 et 2024

- ▶ Des programmes d'inspections, de réhabilitation et de curage seront établis grâce à l'analyse des ITV intégrées dans le logiciel afin de mieux cibler nos actions.
- ▶ Des actions spécifiques se poursuivent, respectivement sur les systèmes de Valence et de Romans-sur-Isère, pour la recherche de polluants et la définition des charges de pollutions entrantes des rejets non domestiques connus.
- ▶ Définition de programmes de travaux pour l'atteinte de la conformité des différents systèmes continue.

Études et travaux

Travaux réalisés en assainissement collectif et en gestion des eaux pluviales

La régie assainissement réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux « classiques » d'extensions ou de réhabilitations de réseaux et de mise en place d'ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales avec une équipe de 8 techniciens.

Pour les opérations plus complexes (création de stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage ou extensions de plus grande ampleur...), la régie assainissement fait appel à des bureaux d'études externes. Ces opérations sont suivies par 4 chargés d'opérations.

Enfin une partie des travaux sont réalisés dans le cadre des 2 contrats de délégation de service public.

Les réalisations majeures en 2023

Bourg-de-Péage

- ▶ La création d'un réseau d'eaux pluviales, la déconnexion de 2 ha et la création d'ouvrages d'eaux pluviales dans le cadre de la requalification du centre-ville, rue Jean-Jaurès
- ▶ L'extension du réseau d'assainissement allée des Cévennes

Chabeuil

- ▶ La mise en séparatif des rues Mazet, Fourouze et Villeneuve à Chabeuil avec la suppression de 3 déversoirs d'orage

Malissard

- ▶ L'extension du réseau d'assainissement route de la trésorerie

Mours-Saint-Eusèbe

- ▶ La finalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues du Royans et Claude-Marcé. Le projet permet de desservir des habitations qui sont situées dans les périmètres de protection des captages de Romans-sur-Isère.

Peyrins

- ▶ La réhabilitation du réseau unitaire de l'avenue du Docteur Bonnet et l'extension du réseau d'eaux usées.

Romans-sur-Isère

- ▶ La mise en service du nouveau poste de refoulement de la Presle
- ▶ La récupération et la suppression de rejets directs dans la Savasse rue Berthelot dans le cadre des opérations connexes à la découverte de la Savasse
- ▶ La réhabilitation par l'intérieur d'une partie du réseau d'assainissement de la zone des Allobroges
- ▶ La déconnexion de 1,3 ha du cours Pierre-Didier

Saint-Marcel-lès-Valence

- ▶ La mise en service d'un nouveau poste de relevage rue de la Maraîchère.

Saint-Paul-lès-Romans

- ▶ L'extension du réseau d'eaux usées et la gestion des eaux pluviales avec déconnexion de 750 m² du chemin de l'Église

Valence

- ▶ La réhabilitation par l'intérieur des réseaux unitaires et la reprise des branchements dans le centre-ville piéton
- ▶ La réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de l'Isle avec la déconnexion des eaux pluviales et la création d'une tranchée d'infiltration
- ▶ La réhabilitation du réseau d'assainissement avenue Clémenceau
- ▶ La requalification de la place de Dunkerque avec une déconnexion des eaux pluviales et la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.

3,04

kilomètres de réseaux renouvelés

Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées

En 2023, le linéaire de renouvellement de réseaux se porte à 3,04 km pour les réseaux d'assainissement, soit 0,25 %.

Ce chiffre reste notoirement insuffisant par rapport à l'objectif à terme de renouveler 1 % des réseaux d'assainissement par an, soit 12 km. Il faut malgré tout nuancer ce chiffre puisque les travaux de renouvellement se sont concentrés dans les centres villes de Romans-sur-Isère et Valence dans des secteurs très dégradés avec des sections importantes et donc très coûteux par rapport au linéaire réalisé. Cela représente un effort financier important de 3,16 M € HT de travaux de renouvellement, ce qui est supérieur à l'objectif de dépenses de 3 M € HT.

+ *En annexe 5.1 le détail des dépenses réalisées par commune en matière de réhabilitation*

Travaux d'extension de réseau d'eaux usées

Les extensions de réseaux mises en service cumulent un linéaire de 3,3 km. Ne sont comptabilisées dans ce chiffre que les extensions réellement mises en service.

Les principales dépenses réalisées en 2023 pour des extensions du réseau eaux usées sont les opérations réalisées pour la desserte :

- ▶ Des rues du Royans et Claude-Marcé à Mours-Saint-Eusèbe.
- ▶ Allée des Cévennes à Bourg-de-Péage
- ▶ De la route de la trésorerie à Malissard.

+ *En annexe 5.2 le détail des dépenses par commune pour les extensions de réseaux*

Travaux de gestion des eaux pluviales

La régie assainissement assure en tant que prestataire de services pour Valence Romans Agglo le pilotage et le suivi de la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales.

+ *En annexe 5.3 la liste des dépenses mandatées en 2023 relatives à des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales*

À noter qu'une partie des travaux de gestion des eaux pluviales peuvent être réalisés par les communes pour le compte de Valence Romans Agglo dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage. L'Agglo rembourse la commune à l'avancement des travaux.

+ *En annexe 5.4 la liste des dépenses mandatées en 2023 relatives à des travaux en maîtrise d'ouvrage avec les communes*

Branchements

La régie assainissement réalise les travaux des demandes de branchement (partie publique du branchement) sur les 52 communes qui disposent d'un service public d'assainissement collectif.

L'usager fait une demande qui est suivie par un rendez-vous dans les 15 jours avec un technicien de la direction. Un devis est ensuite envoyé à l'usager. Les travaux sont réalisés 2 mois au maximum après réception à l'Agglo de l'acceptation du devis par le demandeur. Les branchements sont facturés selon un forfait défini par une longueur et une profondeur, détaillé dans la délibération n°2019_120. Au-delà de 4,50 m de longueur ou d'une profondeur supérieur à 4,5 m, le branchement est facturé aux frais réels.

En 2023 :

- ▶ 237 demandes de branchement ont été traitées
- ▶ 172 rendez-vous ont été fixés
- ▶ 137 devis ont été établis
- ▶ 847 demandes ont été classées sans suite
- ▶ 118 branchements ont été réalisés. Ce chiffre n'intègre pas les branchements réalisés dans le cadre de viabilisation de lotissements ou d'extensions de réseaux.

+ *En annexe 5.5 la liste des branchements par commune*

118 nouveaux branchements réalisés par la régie assainissement

Travaux ponctuels en assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales

Les travaux ponctuels concernent principalement les petits travaux sur le réseau (casses sur le réseau, regards à reprendre...) :

- ▶ 65 interventions sur les réseaux d'assainissement
- ▶ 212 000 € HT de dépenses sur les budgets assainissement et eaux pluviales

Remplacement des tampons sur le périmètre en régie (13 communes)

Sur le périmètre de la régie, une équipe de 3 maçons au sein du service exploitation procède au remplacement ou à la réparation des tampons des regards.

En 2023, Valence Romans Agglo a remplacé et réparé 226 tampons de regards (246 en 2022, 206 en 2021, 198 en 2020 et 215 en 2019).



Études assainissement et gestion des eaux pluviales

Le total des études, investigations préalables réalisées en assainissement (budget de la régie assainissement) s'élève à 881 000 € HT.

À noter une augmentation en 2023 des dépenses engagées en maîtrise d'œuvre. Cela est dû au démarrage ou à l'accélération des études des opérations importantes (agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère principalement).

	2022 (HT)	2023 (HT)
ITV (diagnostic de réseaux)	239 198 €	95 030 €
Maîtrise d'oeuvre, OPC, CSPS	182 887 €	500 838 €
Diagnostic, schéma, zonage, autres études	117 172 €	117 477 €
Études de sol / géotechnique	70 260 €	56 116 €
Géodétection de réseaux	61 178 €	31 168 €
Essais de réception des réseaux	38 772 €	67 646 €
Recolement levés topo	19 831 €	7 012 €
Divers	13 987 €	5 755 €

+ En annexe 5.7 montant des études engagées en matière d'assainissement par communes

Pour la gestion des eaux pluviales, la majorité des frais d'études concernent les frais de maîtrise d'œuvre et la réalisation d'études de sol (évaluation de la perméabilité du sol en vue de dimensionnement des ouvrages d'infiltration).

Le total des dépenses effectuées en 2023 se porte à 158 000 € TTC.

	2022 (TTC)	2023 (TTC)
Maîtrise d'oeuvre	102 776 €	60 853 €
Études de sol	58 892 €	42 757 €
ITV	43 263 €	10 464 €
Géodétection de réseaux	23 954 €	7 369 €
Diagnostic, études	13 880 €	13 326 €
OPR	11 228 €	19 227 €
Divers	3 139 €	4 406 €
Levés topo	632 €	0 €

+ En annexe 5.8 montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

Relations aux usagers

Accueil des usagers

Un accueil physique est dédié aux usagers de l'assainissement sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

L'accueil téléphonique avec un numéro unique dédié aux usagers (04 75 75 41 50) a traité 7 461 appels en 2023, soit une moyenne de 622 appels/mois. Le taux de décroché en 2023 a atteint un très bon niveau : 93,93 %.

Depuis 2019 et le renforcement de l'équipe avec une 4^e assistante, l'objectif de 85 % est atteint chaque année.



622

appels par mois
en moyenne

Urbanisme et assainissement

Avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

La régie assainissement est obligatoirement consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et émet un avis technique de conformité (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) aussi bien sur la partie assainissement que sur la gestion des eaux pluviales.

En 2023, le nombre de demandes d'urbanisme traitées est en légère diminution par rapport à celui de l'année précédente.

+ En annexe 6.2 les avis délivrés par commune

1 573

avis donnés au titre
de l'urbanisme

Zonage d'assainissement

La révision des zonages se fait préférentiellement en parallèle des procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales.

L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de la révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales doivent être annexés au PLU afin d'être rendus opposables.

Au cours des 3 dernières années, de nombreuses communes ont entamé la révision de leur PLU, ce qui aboutira à la publication de 13 zonages d'assainissement collectif révisés en 2024 et 2025. Par ailleurs, la régie assainissement a été consultée pour avis concernant les modifications des PLU de 5 communes.

Valence Romans Agglo a récemment débuté un travail visant à établir un zonage pluvial à l'échelle des 54 communes.

Ce zonage pluvial et le règlement de service pour la gestion des eaux pluviales urbaines qui y sera associé, sont des outils réglementaires qui auront pour objectif d'homogénéiser l'ensemble des règles applicables à l'échelle de l'Agglo et de renforcer les leviers de mise en application de la stratégie eaux pluviales auprès de tous les acteurs. À terme, ce zonage devra être approuvé par le Conseil communautaire et devra être intégré dans tous les PLU communaux.

En juillet 2024, le bureau d'études Sepia Conseils a débuté sa mission afin de réaliser ce zonage pour le printemps 2026.

+ En annexe 6.1 détail de l'avancement de la révision des zonages par commune



Contrôles des branchements

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le nouveau contrat de délégation de service public pour le système d'assainissement de Romans, Veolia assure les contrôles des branchements au réseau d'assainissement sur les 10 communes du périmètre du contrat.

Sur le reste du territoire, ce service de contrôle est assuré par 1 agent de la direction de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2019.

Si la demande est faite par l'utilisateur (principalement lors de la vente d'habitations), le contrôle est facturé 175,05 € TTC (TVA de 10 %) par Veolia en 2023 sur le périmètre en DSP ou 135 € TTC par Valence Romans Agglo sur le reste du territoire.

Les contrôles sont ciblés sur des secteurs connus pour les présences d'eaux claires parasites en temps de pluie. Cela permet d'engager des actions auprès des particuliers leur demandant de faire des travaux de déconnexion de leurs eaux pluviales qui doivent être gérées sur leur parcelle.

Les contrôles sont aussi réalisés pour permettre de constater le raccordement des nouvelles habitations et de déclencher la facturation de la Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC). Ils peuvent aussi être réalisés préalablement à des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

Au total, ce sont 119 contrôles de branchement à la demande des usagers qui ont été réalisés en 2023 par les équipes du service public d'assainissement de l'Agglo ou par son délégataire.

	Dans les 10 communes de la DSP	Hors périmètre de la DSP	Total
À la demande de l'utilisateur	36	83	119
À l'initiative de la collectivité	12	19	31
Dans le cadre de schéma directeur/ investigations préalables à des travaux ou problèmes d'exploitation	<i>Données non disponibles</i>		
Vérification de l'effectivité du raccordement au réseau des nouvelles habitations ou suite à des extensions de réseau (facturations de la PFAC et de la redevance assainissement)	60	119	179
TOTAL	108	221	329

+ En annexe 7 le détail des contrôles de branchement par communes

L'équipe de contrôleurs est dotée en moyens techniques permettant de diagnostiquer des problèmes ponctuels et de réaliser des tests (fumée, colorants). Grâce à leur travail, la connaissance du patrimoine de l'assainissement s'améliore chaque jour.

Les contrôleurs jouent également un rôle de conseil et de pédagogie auprès des usagers pour expliquer la mise en œuvre et l'entretien des raccordements au réseau collectif.



150 contrôles de branchements chez les usagers



Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques

Raccordement des entreprises

Le raccordement des entreprises produisant des eaux usées non domestiques est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la Collectivité.

Sur le territoire, au 31 décembre 2023, 109 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet ou d'une convention de déversement auxquelles s'ajoutent 75 constats d'absence de rejets non domestiques au réseau de collecte public.

Les établissements autorisés (dont la liste est jointe en annexe) intègrent les principaux émetteurs de pollution non domestiques connus. Il est à souligner que cette liste, non exhaustive, d'usagers non domestiques s'enrichit annuellement, notamment par l'identification de substances toxiques transitant dans les réseaux de collecte via le suivi de Rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) et des campagnes de mesures réalisées dans les réseaux et systèmes d'assainissement. Ces investigations favorisent

la réalisation d'actions « à la source » auprès d'émetteurs identifiés par ce biais. La démarche de régularisation des autorisations de déversement se poursuit donc activement.

L'année 2023 a été marquée par un renforcement de la prise en main de la problématique H₂S suite aux événements majeurs recensés en 2022 dans les réseaux publics d'assainissement. Ceci a consisté en l'augmentation du nombre de capteurs de suivi au niveau de secteurs recensés comme sensibles. 10 à 15 capteurs sont positionnés dans la durée ou de façon provisoire au niveau de postes de relevage dont la dégradation matérielle évoque la présence d'H₂S ou en aval d'établissements non domestiques identifiés et faisant l'objet d'un travail collaboratif d'identification et de réduction de la problématique. De réelles améliorations sont à souligner sur cette année 2023 montrant l'efficacité du suivi et des accompagnements mis en place.

Opération collective « Qualité eau »



Pour répondre aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo est engagée, depuis septembre 2016, avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme dans un dispositif d'« Opération collective » cadrée et financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Initialement calibrée sur la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2019, celle-ci s'est vue renouvelée une nouvelle fois pour la période 2023/2024.

Menée en partenariat avec la CCI de la Drôme, l'Agglo poursuit ses actions autour des axes majeurs suivants :

- ▶ L'accompagnement gratuit et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets (diagnostics eau/déchets/produits dangereux, identification d'actions correctives, aides à l'investissement...).
- ▶ La régularisation administrative des rejets au réseau (autorisation spéciale de déversement).
- ▶ La prévention et la gestion des pollutions accidentelles.
- ▶ L'homogénéisation de la gestion des usagers non domestiques du territoire.
- ▶ La prise en compte de la connaissance « toxique » sur le territoire dans la définition des orientations.
- ▶ Le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche (diffusion d'outils de bonnes pratiques, organisation de réunions d'informations et de sensibilisation, visites d'ouvrages assainissement...).

Bilan chiffré 2023

- ▶ 33 diagnostics « eaux / déchets / produits dangereux »
- ▶ 18 mises à jour administratives dont 19 Autorisations spéciales de déversement (ASD) et 75 courriers attestant l'absence de rejet non domestique au réseau public de collecte
- ▶ 1 dossier de subventions « Qualité eau » supplémentaire, soit un total de 31 études et/ou investissements accompagnés et un montant de 653 000 € de subventions pour 2 208 000 € dépensés depuis 2016.

Campagne « pieuvres » - capteurs passifs

Du 20 février au 25 mars 2023, une campagne « pieuvres » (capteurs passifs) a été déployée sur les réseaux d'assainissement des stations de traitement des eaux usées de Valence, Portes-lès-Valence et Romans-sur-Isère. Cette méthode, déjà utilisée sur le territoire de Valence Romans Agglo permet de caractériser les effluents vis-à-vis d'une problématique toxique (principaux métaux dans ce cadre) et d'en faire ressortir des secteurs dits « sensibles ». Une recherche plus locale en découle avec la réalisation de diagnostics auprès des usagers non domestiques potentiellement émetteurs des métaux identifiés.

En 2023, 56 pieuvres ont été installées dans les réseaux de la station de traitement des eaux usées de Valence, 18 dans ceux de Portes-lès-Valence et 36 dans ceux de Romans. Les résultats complètent et affinent ceux de campagnes plus anciennes et entrent dans le cadre du diagnostic amont de la réglementation RSDE.

RSDE (Rejets de substances dangereuses dans l'eau)

Il s'agit d'un plan d'actions national dont l'objectif est double :

- ▶ Permettre une meilleure connaissance des substances dangereuses rejetées dans l'eau.
- ▶ Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux et à la réduction, voire suppression, des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

Le plan d'action concerne les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 10 000 Équivalents-habitants. Il est mis en œuvre sur les unités de traitement de Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence.

Conformément à la réglementation, une nouvelle campagne a démarré en 2022 et s'est terminée en 2023 à l'issue de 6 campagnes de mesures (prélèvements moyens 24 h).

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer les micropolluants : la réduction à la source est la solution privilégiée.

Sur la base des résultats obtenus, un diagnostic en amont des stations de traitement des eaux usées (exemple : campagnes « pieuvres ») est mis en place afin de déterminer l'origine des substances retrouvées en quantités significatives.



▶ SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (Spanc) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 54 communes du territoire. Il a également un rôle de conseil auprès des usagers pour la conception et l'entretien de leur installation.

Le Spanc est un service public à caractère industriel, exploité en régie.

Le contrôle consiste en une vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou en réhabilitation, et d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport indiquant si l'installation est conforme à la réglementation et précisant les améliorations à apporter pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Des recommandations en termes d'entretien de l'installation sont également fournies.

La loi a introduit :

- ▶ L'obligation pour les communes de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.
- ▶ L'obligation pour les propriétaires d'installations non conformes et présentant des risques sanitaires et environnementaux de procéder aux travaux prescrits par le Spanc dans un délai de 4 ans.
- ▶ L'obligation de réaliser les contrôles du système d'assainissement non collectif lors d'une vente d'un bien immobilier ; ce contrôle ayant une durée de validité de 3 ans.
- ▶ Dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, l'obligation pour les futurs acquéreurs de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

- ▶ L'obligation de joindre pour tous les permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'ANC au regard des prescriptions réglementaires (décret 2012-274 du 28/02/2012).

Aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Au-delà des missions obligatoires de contrôle, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations suite au désengagement de l'Agence de l'Eau le 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 27 septembre 2018, Valence Romans Agglo a mis en place le versement d'une aide de 3 000 € auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif présentant un danger pour la santé des personnes.

Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic de bon fonctionnement. Le nombre d'installations aidées est limité à 20 par an.

9 propriétaires ont perçu une aide de 3 000 € en 2023 pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, soit 27 000 € versée par Valence Romans Agglo (1 seul propriétaire aidé en 2022).

4 techniciens au sein de l'unité accompagnement technique des usagers constituent le service public d'assainissement non collectif qui est rattaché à la régie assainissement de Valence Romans Agglo.

Estimation de la population desservie par le service d'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du Spanc.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 29 534 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 228 574 habitants (données INSEE 2023), soit 13 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents Spanc est estimé en 2023 à 11 961 installations.

+ En annexe 8 Le tableau présente commune par commune le nombre estimé d'installations d'assainissement non collectif, le nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle, et le nombre d'installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle.

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas été réalisées encore sur toutes les communes du territoire et où une mise à jour complète de la base de données des usagers collectifs/non collectifs doit également être réalisée en 2024 et 2025.

Bilan d'activités du service assainissement non collectif pour l'année 2023

En 2023, avec une équipe réduite due au départ d'un agent non remplacé immédiatement, le Spanc de Valence Romans Agglo a concentré ses efforts sur les contrôles de conception et de réalisation et sur les diagnostics vente. La campagne de contrôles initiaux sur la commune de Chatuzange-le-Goubet a été poursuivie, mais allégée.

Les campagnes de contrôles initiaux se termineront en 2024 sur Chatuzange-le-Goubet, mais aussi sur les communes de Jaillans et Beauregard-Barret, dernières communes pour lesquelles les diagnostics initiaux n'ont pas été réalisés.

Une réflexion sera engagée en 2024 sur les évolutions du Spanc : tarifs, mise en place des diagnostics de bon fonctionnement, actions à engager pour les installations à risque sanitaire.

Tarifs 2023 du SPANC

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 135 €

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement : 100 €

Contrôle de conception d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

Contrôle de réalisation d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il s'agit du rapport ci-dessous, exprimé en pourcentage :

$$\frac{\text{Nombre d'installations conformes} + \text{Nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

Sur les 10 152 installations contrôlées (en intégrant les installations neuves réalisées), 1 555 sont absentes ou considérées comme non conformes avec risques sanitaires (1 397 avec risques et 158 absents).

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de **85 %** (pourcentage calculé sur l'ensemble des installations ayant fait l'objet d'un contrôle depuis la création du Spanc).

En 2023, le Spanc a accompagné la création de 80 nouvelles filières et la réhabilitation de 162 dispositifs d'assainissement autonomes.

En 2023, plus de la moitié des contrôles de réalisation sont réalisées dans l'année qui suit le contrôle de conception.

766 contrôles Spanc

BILAN DES AVIS RENDUS* DU SPANC					
Année de réalisation des contrôles	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic vente	Avis de conception	Contrôle de réalisation	Total
2019	298	277	199	206	980
2020	104	262	236	288	890
2021	225	341	270	205	1 041
2022	70	307	274	226	877
2023	43	268	213	242	766

(*) Nombre de rapports Spanc envoyés au cours de l'année

Administration et finances

Administration

L'activité administrative de la compétence assainissement est fournie avec plus de 88 700 abonnés pour l'assainissement collectif et près de 12 000 installations d'assainissement non collectif. Cela se traduit chaque année par :

- ▶ L'envoi de plus de 1 000 rapports de contrôles pour le Spanc et de contrôles de branchements.
- ▶ La facturation de la PFAC, des frais de branchements, de la redevance assainissement non collectif.
- ▶ La passation de marchés de travaux, fournitures courantes et services et le suivi de leur exécution.
- ▶ Le suivi des autorisations de déversement des industriels.
- ▶ La passation et le suivi des conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes.
- ▶ La prise d'arrêtés liés à l'exercice de la compétence : autorisations de déversement pour les rejets non domestiques, exonérations de raccordement, rejets dans des puits d'infiltration pour l'assainissement non collectif, prolongation du délai de raccordement...
- ▶ La prise en charge des décisions liées à l'activité de la régie assainissement et leur suivi : demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et auprès du Département, conventions d'aides financières auprès des communes, conventions de dépotage, conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de servitudes...

- ▶ La mise en place de conventions de servitudes pour le passage de canalisations en terrains privés.
- ▶ La gestion des réclamations des usagers

Gestion administrative de la régie Assainissement

	2019	2020	2021	2022	2023
Courriers reçus	946	1 699	1 042	1 251	1 058
Courriers envoyés	6 290	4 679	5 383	4 220	2 933
Actes formalisés	174	142	167	184	171
Décisions (conventions avec les communes, marchés publics > 25 000 €...)	67	73	91	94	110
Arrêtés (exonération de raccordement, autorisation de déversement industriels, prolongation délai de raccordement...)	82	51	60	68	40
Délibérations	25	18	20	22	21
Marchés publics (totaux)	32	29	57	59	34
Prestations intellectuelles	12	7	12	23	12
Fournitures courantes et services	8	4	21	5	6
Travaux	12	18	24	31	16
Mandats	3 051	3 012	3 411	5 636	4 313
Titres	990	816	726	1 053	1 326

Tarification et facturation de la redevance assainissement collectif

Le prix du service de l'assainissement collectif est constitué d'une redevance revenant à la collectivité, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire du service, et de prélèvements obligatoires (redevance modernisation des réseaux de collecte perçue de 0,16 € HT/m³ par l'Agence de l'eau RMC et TVA de 10 %).

Les redevances revenant à la collectivité, et éventuellement au délégataire, sont décomposées en une partie fixe (abonnement) et une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé.

La facturation de l'assainissement est assurée, dans la plupart des cas, directement par le distributeur d'eau

potable, avec une facture regroupant l'eau potable et l'assainissement. La facturation de la redevance assainissement est séparée de celle de l'eau potable et assurée directement par Veolia (délégataire de l'Agglo) pour les communes de Chatillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Peyrins et Saint-Paul-lès-Romans.

En 2015, la collectivité a travaillé sur une prospective financière de la compétence assainissement, confortée en 2018. Cela a permis d'arrêter un tarif cible de 19 € HT de part fixe et de 1,16 € HT le m³, soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³. Cette prospective a été remise

à jour en 2022 avec une délibération qui a arrêté une augmentation de + 0,15 € HT/m³, soit 1,31 € HT/m³.

En 2023, tous les abonnés* ont le même tarif sur le territoire à savoir : 1,31 € HT le m³ et 19 € HT de part fixe, soit 1,79 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³ (TVA de 10 % pour l'assainissement et redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,16 € HT/m³).

* À l'exception de la commune de Peyrus, qui a transféré la compétence le 01/01/2018 avec un lissage sur 10 années.

+ En annexe 9 le détail des tarifs par commune

Chiffres clés

88 742 abonnés domestiques

9 631 711 m³ facturé aux abonnés domestiques

1 170 940 m³ facturés au total aux industriels

10,8

millions de m³ facturés en 2023, contre 10,7 millions en 2022

1,79 €

tarif TTC/m³ pour une facture de 120 m³

Volumes facturés et nombre d'abonnés

En 2023, le volume total facturé aux abonnés domestiques était de 9 631 711 m³.

Le nombre d'abonnés domestiques était de 88 742 fin 2023.

+ En annexe 10 le détail par commune

Volumes facturés aux industriels

VOLUMES FACTURÉS AUX INDUSTRIELS				
Commune	Volume* assujetti en 2020	Volume* assujetti en 2021	Volume* assujetti en 2022	Volume* assujetti en 2023
Beaumont-lès-Valence	91 209	113 350	115 729	103 724
Bourg-de-Péage	28 101	34 478	45 075	41 939
Bourg-lès-Valence	24 674	39 099	29 027	41 555
Chabeuil	3 239	4 274	8 245	15 526
Châteauneuf-sur-Isère	72 979	98 848	85 404	64 604
Chatuzange-le-Goubet	3 367	3 448	4 134	3 388
Étoile-sur-Rhône	18 359	24 445	25 786	26 620
Malissard	7 380	21 584	19 315	16 409
Mours-Saint-Eusèbe	251	665	454	508
Peyrins	3 600	4 700	4 529	3 287
Portes-lès-Valence	288 546	318 134	289 042	255 321
Romans-sur-Isère	323 921	344 718	283 477	201 451
Saint-Marcel-lès-Valence	104 266	78 650	68 682	34 174
Valence	443 583	412 123	426 365	362 431
Total	1 413 475	1 498 516	1 405 265	1 170 940

*volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur

Bilan total des volumes factures

2020	2021	2022	2023
11,18 millions	11,3 millions	10,76 millions	10,8 millions

Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

Tarifs applicables (délibération prise le 3 octobre 2022) :

- ▶ 22 € le m² de surface de plancher pour les nouveaux logements (pour les permis déposés avant 2023, la PFAC était de 16 € le m²)
- ▶ 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement)
- ▶ des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts...)
 - 10 € le m² de 1 à 100 m² de surface de plancher
 - 5 € le m² de 101 à 500 m²
 - 2 € le m² de 501 m² à 1 000 m²
 - 1 € le m² au-delà de 1 000 m²

Dépotage des matières de vidange/curage sur les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans-sur-Isère

Il est possible, pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage, de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans-sur-Isère.

Ce service rendu par l'Agglo est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et l'exploitant de la station de traitement des eaux usées.

Le schéma interdépartemental (Drôme et Ardèche) de gestion des boues et matières de vidange, adopté le 16 octobre 2017 par le Conseil départemental de la Drôme, recommande de limiter entre 25 et 30 € HT le m³ le coût de réception et de traitement des matières de vidange. L'objectif est d'inciter tous les professionnels de l'assainissement à venir dépoter leurs matières de vidange dans les stations de traitement des eaux usées avec un coût homogène et inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sur certains sites du département. Cela devrait ainsi limiter les mauvaises pratiques, notamment le dépotage en réseaux et les épandages non réglementaires.

Les tarifs HT en vigueur en 2023 étaient :

	Tarifs matières de vidange et de curage	Tarifs graisses	Tarifs boues liquides	Tarifs lixiviats
Contrat de DSP des STEUs de Valence et Portes-lès-Valence				
Part délégataire (montant HT/t)	28,23 €	56,46 €	45,17 €	
Part collectivité (montant HT/t)	5 €	15 €	0 €	
Montant total (HT/t)	33,33 €	71,46 €	45,17 €	
Contrat de DSP de Romans-sur-Isère				
Part délégataire (montant HT/t)	29,9 €	59,79 €	17,94 €	4,78 €
Part collectivité (montant HT/t)	5 €	15 €	15 €	4 €
Montant total (HT/t)	34,9 €	74,79 €	32,94 €	8,78 €





FACTURE

En application de l'article L252A du Livre des procédures fiscales

Année	2019
Émis-le	06/03/2019
N° Facture	2019-0014
Cette facture est à payer à réception	

Collectivité émettrice :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VALENCE ROMANS AGGLO
DIRECTION ASSAINISSEMENT
LE BARRAGE
70 RUE ANDRE MARIE AMPERE
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Tél : 04 75 75 41 33
Courriel : assainissement@valenceromansagglo.fr**

Nom et Adresse du débiteur

M. DECHALE
215 D RUE
26750 SAINT M

Objet
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	HT	Somme à payer TVA	TTC
	1856.00 €	0.00 €	1856.00 €
	1856.00 €	0.00 €	1856.00 €

Recettes et dépenses d'exploitation

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 sont extraits du compte administratif.

Dépenses réelles de fonctionnement : 10 097 000 €

Les dépenses d'ordre s'élèvent en 2023 à 4 903 000 € (principalement l'amortissement des biens). Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 001 000 €.

Charges salariales	3 491 244 €
Exploitation des stations de traitement des eaux usées de Valence et Portes-lès-Valence	3 339 211 €
Frais de structures	940 577 €
Intérêts	470 483 €
Exploitation prestations de service	357 221 €
Diagnostic, schéma, zonage, autres études	214 287 €
Créances éteintes	202 741 €
Facturation redevance assainissement	186 279 €
Énergie, fluide et thermique	173 200 €
Bâtiments	112 416 €
Véhicules	93 558 €
Smabla	78 774 €
Titres annuels	60 626 €
Autosurveillance, métrologie et qualité eau	48 223 €
Divers	44 808 €
Coopération décentralisée	42 168 €
Foncier recatement levés topo	32 650 €
Matériel et matériaux de voirie	28 494 €
Remboursements et subventions exceptionnelles	27 000 €
Lutte nuisibles	25 406 €
Fournitures administratives, publications, communication	24 860 €
Formation	22 483 €
Travaux STEU / équipements / matériel électromécanique	18 703 €
Curage lagunage et bassin	17 253 €
Outillage	16 604 €
Hygiène et sécurité	8 418 €
Frais d'affranchissement	8 408 €
Taxes	7 480 €
Contrôles périodiques	2 691 €
Gestion patrimoniale	1 637 €

Recettes réelles de fonctionnement : 16 864 000 €

Les recettes d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à **925 000 €**. Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **17 790 000 €** en 2023.

Redevance assainissement collectif	13 632 866 €
PFAC	780 941 €
Branchements	556 080 €
Prime épuration	500 364 €
Participation réseau unitaire	497 538 €
Refacturation pluvial strict	353 880 €
Biogaz	107 685 €
Subventions Agence de l'eau	106 185 €
Matières curage, vidange et graisses	90 365 €
Redevance assainissement non collectif	86 965 €
Coopération décentralisées	36 168 €
Remboursement CPAM et prévoyance	34 216 €
RODP	33 219 €
Redevance modernisation réseau de collecte	33 174 €
Divers	12 379 €
Pénalités	2 752 €

ZOOM sur les dépenses et recettes du Spanc

Les éléments ressortant du compte administratif 2023 sont :

Fonctionnement Recettes HT	
Redevances assainissement non collectif	86 965 €
Fonctionnement Dépenses HT	
Charges à caractère général	6 913 €
Charges de personnel	157 782 €
Sous-total	164 695 €
Subvention Agglo	27 000 €
TOTAL	191 695 €

En 2023, les charges de personnel ont légèrement augmenté avec l'arrivée d'un nouveau technicien à l'automne et le basculement d'un technicien Spanc fonctionnaire territorial en détachement sur le statut de droit privé de la régie assainissement.

En 2023, 9 installations ont bénéficié d'aides de Valence Romans Agglo pour leur réhabilitation pour un montant de 27 000 €.

Le budget Spanc fait apparaître un déficit de 104 000 € couvert par le service public d'assainissement collectif. Une réflexion sur les tarifs, qui n'ont pas évolué depuis 2015, sera engagée en 2024.

Recettes et dépenses d'investissement

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 sont extraits du compte administratif.

Dépenses réelles d'investissement : 11 476 000 € HT

Les dépenses d'investissement d'ordre s'élèvent à **1 141 000 €** (dont 925 000 € d'amortissement des subventions).

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à **12 617 000 €** en 2023.

Travaux	9 097 211 €
Emprunts	1 206 632 €
Frais d'études (MOE, SOLS, OPR...)	913 248 €
Bâtiments	119 267 €
Matériel électromécanique, télégestion, métrologie	74 558 €
Divers	37 195 €
Véhicules	19 026 €
Fontes voiries	12 844 €

Recettes réelles d'investissement : 5 621 000 € HT

Investissement Recettes	Montant HT
Subventions Agence de l'Eau	294 000 €
Immobilisation corporelle reçue	3 000 €
Affectation compte de résultat	5 323 000 €

Les opérations d'ordre représentent **5 118 000 €** (dont la dotation aux amortissements de 4 903 000 €).

Le montant total des recettes d'investissement s'élèvent à **10 739 000 €** en 2023.

Situation financière de l'assainissement

Le compte administratif 2023 fait apparaître le bilan suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	17 790 000	10 739 000
Dépenses	15 001 000	12 617 000
Bilan	+ 2 789 000	- 1 877 000

En intégrant les résultats reportés de l'année 2022, le résultat est, fin 2023, de :

- ▶ + 13 919 000 d'€ en fonctionnement
- ▶ - 7 201 000 € en investissement

Soit un résultat de + 6 718 000 €.

L'épargne brute est de 6 767 000 € pour l'exercice 2023.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 15 927 000 €. L'indicateur de durée d'extinction de la dette est de 2,3 années sur la base des données.

Au regard du résultat cumulé et de la durée d'extinction de la dette, la situation financière du budget de la régie assainissement est satisfaisante à la fin de l'année 2023 avec une capacité de recours à l'emprunt importante.

+ En annexe 12 échéancier d'extinction de la dette

Des partenariats

Coopération décentralisée

Un programme de coopération a été mis en place depuis 2010 entre la Ville de Waoundé au Sénégal et la Ville de Valence, sur les thématiques de l'assainissement et de la gestion des déchets. Depuis 2018, c'est Valence Romans Agglo qui porte ce programme, avec un volume financier de 30 000 € par an (20 000 € pour la régie assainissement et 10 000 € pour la régie de l'eau potable).

Comprenant la réalisation d'un schéma directeur en 2011, ce programme avait pour ambition d'améliorer l'accès à l'assainissement des populations de la ville de Waoundé dans le département de Kanel, accompagné par un programme de sensibilisation au Sénégal, et des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans les écoles de l'Agglo.

L'année 2023 a marqué la finalisation de la tranche 7 du programme de coopération décentralisée à Waoundé (construction de 50 latrines et douches).

En parallèle à cette fin de programme, depuis 2022, Valence Romans Agglo a mutualisé ses moyens sur la coopération décentralisée avec le Département de la Drôme via le projet Adel (Assainissement et développement local) financé en grande partie par l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence de l'eau RMC. Ce nouveau programme porte sur :

- ▶ L'amélioration de l'accès à l'assainissement dans 3 communes du département de Kanel + programme de sensibilisation (construction de + de 400 latrines).
- ▶ La poursuite de la sensibilisation sur l'environnement et la solidarité internationale élargies aux collèges dromois.
- ▶ L'élaboration d'une stratégie de gestion des boues de vidanges pour ces communes, et à l'échelle du département de Kanel.
- ▶ L'accompagnement des partenaires sénégalais dans la mise en place d'une intercommunalité pour gérer les problématiques liées à l'assainissement.

L'analyse environnementale initiale du projet a été validée par les services de l'État sénégalais et a permis de lancer véritablement le projet Adel en 2023. Les conventions de financement ont été signées avec les 4 communes

parties prenantes du projet (Bokiladji, Aouré, Ndendory, et Waoundé) et le Département de Kanel. Le comité technique du projet s'est réuni 4 fois en 2023.

Tous les programmes de coopération comportent un « volet nord », avec la mise en place d'interventions dans les écoles de l'Agglo, intégrées dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Ce programme, Coop'Agglo, a été mis en œuvre dans 4 classes pour l'année scolaire 2022-2023 (Alixan, Montvendre, Pëyrus et Valence). La restitution scolaire du projet s'est tenue en mai 2023 : présentation d'affiches, quiz, poèmes et chorégraphie.

Les interventions, réalisées par notre partenaire Ados, sont travaillées avec les instituteurs de chaque classe afin de donner un fil conducteur autour des thèmes de l'eau et de l'assainissement, en France et dans le monde.



► La régie assainissement adhère au Graie
(Groupe de recherche animation technique
et information sur l'eau)

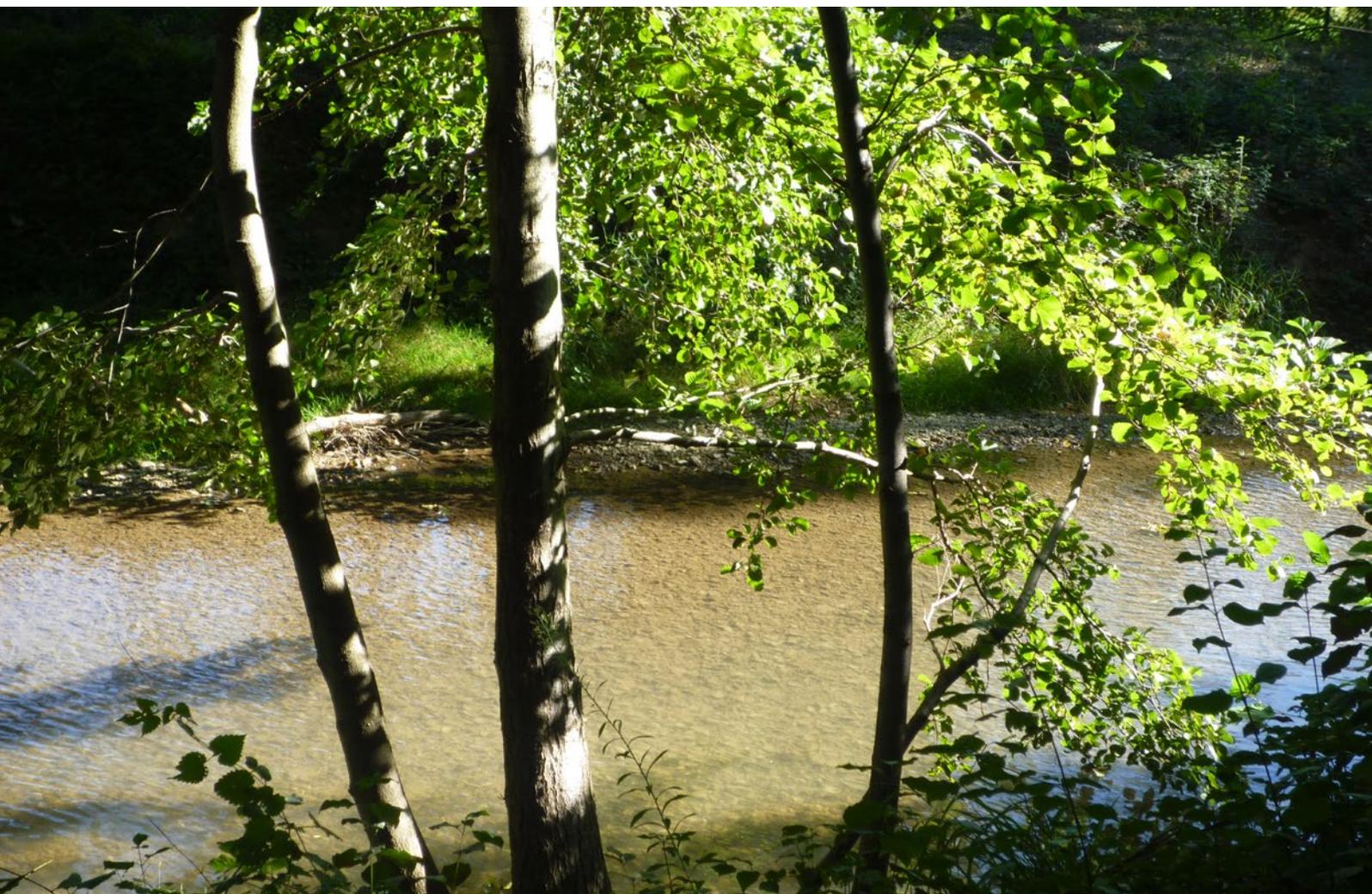
Association d'intérêt général, le Graie mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain.

Créé en 1985, le Graie réunit plus de 300 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche principalement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



La régie assainissement participe activement au sein de cette association aux groupes de travail sur l'autosurveillance, les rejets non domestiques, la gestion des eaux pluviales. Des débats souvent très riches qui permettent d'enrichir nos connaissances.

Le directeur et la directrice-adjointe de l'assainissement siègent également au conseil d'administration de cette association.





Annexes

- ▼ **44** **Annexe 1 - Indicateurs réglementaires**
- ▼ **46** **Annexe 2 - État du patrimoine par commune**
- ▼ **48** **Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune**
- ▼ **50** **Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées**
- ▼ **52** **Annexe 5 - Études et travaux**
 - 5.1 Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement
 - 5.2 Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement
 - 5.3 Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - 5.4 Liste des travaux en comaîtrise d'ouvrage avec les communes
 - 5.5 Liste des branchements par commune
 - 5.6 Liste des travaux ponctuels par commune
 - 5.7 Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune
 - 5.8 Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune
- ▼ **54** **Annexe 6 - Urbanisme et assainissement**
 - 6.1 Zonages assainissement
 - 6.2 Nombre d'avis délivré par commune
- ▼ **56** **Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune**
- ▼ **56** **Annexe 8 - SPANC - État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2023**
- ▼ **58** **Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune**
- ▼ **59** **Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune**
- ▼ **60** **Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés**
- ▼ **63** **Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette**
- ▼ **64** **Annexe 13 - Organigramme de la direction de l'assainissement**

► Annexe 1 - Indicateurs réglementaires

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a défini une série d'indicateurs de performances qui doivent figurer dans le rapport.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

(Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements)
(1 233 km de réseaux eaux usées + unitaire en 2023).

- ▶ 1 244 m de renouvellement en 2019
 - ▶ 1 924 m de renouvellement en 2020
 - ▶ 2 097 m de renouvellement en 2021
 - ▶ 1 630 m de renouvellement en 2022
 - ▶ 3 300 m de renouvellement en 2023
- ▶ Taux moyen calculé sur 5 ans = 0,16 %
 - ▶ Taux de renouvellement 2023 = 0,25 %

Évaluation de l'inscription du service assainissement dans une stratégie de développement durable

1. Qualité du service à l'utilisateur	
Taux de réclamations	Non connu
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non connu
Taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu
2. Gestion financière et patrimoniale	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,16 %
Durée d'extinction de la dette	2,3 années
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120
Nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,5
3. Performance environnementale	
Conformité de la collecte des effluents	OUI (à l'exception des systèmes d'assainissement de Romans et de Valence)
Conformité des équipements d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	OUI
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90/120

Assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif par Valence Romans Agglo pour l'année 2023 est de 90/100.

- ▶ Zonage de l'assainissement non collectif : délimitation des zonages d'assainissement par délibération (10/20). Plus de détails dans le chapitre assainissement et urbanisme.
- ▶ Règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération (20/20)
- ▶ Pour les installations neuves ou à réhabiliter, le service assainissement non collectif délivre bien un rapport de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (30/30)
- ▶ Pour les installations existantes, le service assainissement non collectif délivre bien des rapports de visite établis dans la cadre de la mission de contrôle et de fonctionnement (30/30).

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	Non connu
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	85 points
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (/15 POINTS)	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : /10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (/30 POINTS)	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50 % du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10 % supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90 % : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50 % du réseau au moins (/10 points)	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 % : (5 ^e point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 points
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ET LES INTERVENTIONS SUR RÉSEAUX (/75 POINTS)	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50 % du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10 % supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90 % : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO...) : /10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui (sauf Romans-sur-Isère et Valence)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui (sauf Romans-sur-Isère)
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui (sauf Romans-sur-Isère)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC
Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	(par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 52 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	0,5
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	
PARTIE A : ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS)	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts)	30 points
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	0 points
PARTIE B ET C : PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS	
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS)	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Durée d'extinction de la dette (= Encours de la dette 15 927 000 € / Épargne brute 6 767 000 €)	
	2,3 années
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (année 2017)	Non connu car pas consolidé à l'échelle des 52 communes
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations	Oui

► Annexe 2 - État du patrimoine par commune

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Linéaire réseau strict. pluvial	Regards pluvial	Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Noues
Alixan	Valence	19 993	-	19 993	5 030	330	239	54	5	22
Barbières		6 835	479	7 314	2 088	129	142	46	-	-
Barcelonne		-	-	0	516	29	9	1	-	-
Beaumont-lès-Valence	Portes	25 353	4 271	29 623	13 680	569	759	102	10	1
Beauregard-Baret		7 876	720	8 596	1 956	52	73	7	-	-
Beauvallon	Portes	10 253	1 168	11 420	4 080	184	226	74	1	-
Bésayes		6 419	-	6 419	4 004	183	162	15	2	-
Bourg-de-Péage	Romans	22 138	28 743	50 882	10 202	675	1 525	291	-	-
Bourg-lès-Valence	Valence	55 138	36 997	92 134	38 654	2 133	2 231	523	-	7
Chabeuil	Valence	51 245	2 200	53 445	16 381	696	191	196	-	-
Charpey		6 804	-	6 804	2 077	169	95	7	-	-
Châteaudouble		5 358	-	5 358	2 494	89	54	-	-	-
Châteauneuf-sur-Isère		22 122	107	22 229	11 012	513	419	98	2	66
Châtillon-Saint-Jean	Romans	5 956	-	5 956	3 246	117	115	13	-	-
Chatuzange-le-Goubet	Romans	36 037	8 222	44 259	12 073	581	629	127	-	-
Clérieux	Romans	5 489	5 893	11 382	3 691	137	164	9	-	-
Combovin		3 094	-	3 094	1 059	70	88	1	-	-
Crépol		2 167	1 053	3 219	1 272	50	61	-	-	-
Étoile-sur-Rhône	Portes	43 194	1 634	44 828	14 750	850	564	181	1	-
Eymeux		4 331	658	4 989	1 929	113	84	28	-	-
Génissieux	Romans	21 929	-	21 929	10 235	358	294	31	3	-
Geysans		3 602	-	3 602	1 277	30	19	1	2	-
Granges-les-Beaumont	Romans	3 771	4 427	8 197	1 026	102	132	72	-	-
Hostun	Smabla	8 164	-	8 164	3 047	126	99	6	3	-
Jaillans		6 168	5	6 173	1 079	63	45	4	2	-
La Baume-Cornillane		1 600	239	1 840	453	26	21	-	-	-
La Baume-d'Hostun	Smabla	10 557	-	10 557	1 206	42	65	17	-	-
Le Chalon		-	-	-	289	16	1	-	-	-

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Linéaire réseau strict. pluvial	Regards pluvial	Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Noues
Malissard	Valence	19 921	3 385	23 306	2 025	201	239	101	-	14
Marches		7 238	-	7 238	2 794	103	106	18	-	7
Montéléger	Portes	10 478	2 594	13 072	5 956	270	135	9	-	-
Montélier	Valence	31 767	-	31 767	15 307	432	527	140	-	6
Montmeyran	Portes	12 196	10 490	22 686	7 495	261	323	1	-	-
Montmiral		3 141	1 909	5 050	1 092	33	33	-	-	1
Montvendre		4 655	-	4 655	2 491	156	103	11	-	-
Mours-Saint-Eusèbe	Romans	9 700	11 044	20 743	5 620	322	430	96	1	-
Ourches		881	-	881	93	4	7	1	-	-
Parnans		2 023	1 614	3 636	977	20	29	-	-	-
Peyrins	Romans	12 284	2 957	15 241	3 229	94	153	-	-	-
Peyrus		4 128	1 655	5 783	1 885	88	64	1	-	-
Portes-lès-Valence	Portes	45 006	23 788	68 795	7 258	1 483	1 923	1 226	1	7
Rochefort-Samson		4 298	-	4 298	916	109	82	20	-	-
Romans-sur-Isère	Romans	20 012	152 705	172 718	22 871	1 747	4 727	444	4	-
Saint-Bardoux		3 324	-	3 324	332	13	7	-	-	-
Saint-Christophe-et-le-Laris		2 667	-	2 667	968	29	20	-	-	-
Saint-Laurent-d'Onay		995	-	995	109	9	2	-	-	-
Saint-Marcel-lès-Valence	Valence	42 925	271	43 197	7 557	733	786	438	-	5
Saint-Michel-sur-Savasse		4 028	-	4 028	2 039	77	76	-	-	-
Saint-Paul-lès-Romans	Romans	13 483	9 188	22 671	1 333	146	229	34	1	4
Saint-Vincent-la-Commanderie		5 511	-	5 511	945	76	70	9	-	-
Triors		3 057	-	3 057	2 386	86	37	-	-	-
Upie		7 614	2 578	10 192	2 153	126	100	7	-	-
Valence	Valence	102 627	129 694	232 321	125 704	5 697	9 056	538	2	6
Valherbasse		13 295	-	13 295	3 521	142	51	1	-	-
	TOTAL	782 846	450 688	1 233 534	395 868	20 889	27 821	4 999	40	146

► Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune

Communes	Nombre d'intervention	Linéaire de curage eu en ml	Linéaire eu total en ml	Taux de curage en %	Linéaire de curage ep en ml	Linéaire ep total en ml	Taux de curage en %
Alixan	60	3 495	19 993	17,5	497	5 030	9,9
Barbières	1	801	7 314	11	392	2 088	18,8
Barcelonne	0	-	0	0	0	516	0
Beaumont-lès-Valence	70	1 425	29 623	4,8	954	13 680	7
Beauregard-Baret	0	1 020	8 596	11,9	0	1 956	0
Beauvallon	19	258	11 420	2,3	0	4 080	0
Bésayes	1	540	6 419	8,4	238	4 004	5,9
Bourg-de-Péage	-	4 971	50 882	9,8	798	10 202	7,8
Bourg-lès-Valence	363	6 013	92 134	6,5	406	38 654	1,1
Chabeuil	121	7 898	53 445	14,8	548	16 381	3,3
Charpey	2	665	6 804	9,8	256	2 077	12,3
Châteaudouble	0	590	5 358	11	122	2 494	4,9
Châteauneuf-sur-Isère	3	2 386	22 229	10,7	440	11 012	4
Châtillon-Saint-Jean	-	1 830	5 956	30,7	989	3 246	30,5
Chatuzange-le-Goubet	-	6 582	44 259	14,9	1 032	12 073	8,5
Clérieux	-	98	11 382	0,9	0	3 691	0
Combovin	2	355	3 094	11,5	150	1 059	0
Crépol	2	330	3 219	10,3	153	1 272	12
Étoile-sur-Rhône	74	6 223	44 828	13,9	602	14 750	4,1
Eymeux	0	467	4 989	9,4	169	1 930	8,8
Génissieux	-	3 372	21 929	15,4	0	10 235	0
Geyssans	0	350	3 602	9,7	141	1 277	11
Granges-les-Beaumont	-	530	8 197	6,5	0	1 027	0
Hostun	3	0	8 164	0	160	3 047	5,3
Jaillans	0	794	6 173	12,9	110	1 079	10,2
La Baume-Cornillane	0	236	1 840	12,8	47	453	10,4
La Baume-d'Hostun	0	995	10 557	9,4	86	1 206	7,1
Le Chalon	0	0	0	0	17	289	5,9
Malissard	40	827	23 306	3,5	0	2 025	0
Marches	0	751	7 238	10,4	139	2 794	5
Montéléger	15	438	13 072	3,4	189	5 956	3,2
Montélier	122	4 555	31 767	14,3	763	15 307	5
Montmeyran	34	885	22 686	3,9	0	7 495	0
Montmiral	0	0	5 050	0	0	1 093	0
Montvendre	1	342	4 655	7,3	138	2 491	5,5
Mours-Saint-Eusèbe	-	1 173	20 743	5,7	0	5 620	0
Ourches	0	120	881	13,6	0	94	0
Parnans	0	335	3 636	9,2	107	977	10,9
Peyrins	-	1 356	15 241	8,9	328	3 229	10,2
Peyrus	0	649	5 783	11,2	140	1 885	7,4
Portes-lès-Valence	183	7 578	68 795	11	281	7 258	3,9
Rochefort-Samson	0	0	4 298	0	0	916	0
Romans-sur-Isère	-	8 329	172 718	4,8	551	22 871	2,4
Saint-Bardoux	0	0	3 324	0	197	333	59,2
Saint-Christophe-et-le-Laris	0	0	2 667	0	96	969	9,9
Saint-Laurent-d'Onay	0	0	995	0	15	110	13,7
Saint-Marcel-lès-Valence	292	7 768	43 197	18	340	7 557	4,5
Saint-Michel-sur-Savasse	1	0	4 028	0	192	2 039	9,4
Saint-Paul-lès-Romans	-	2 315	22 671	10,2	65	1 333	4,9
Saint-Vincent-la-Commanderie	0	0	5 511	0	68	946	7,2
Triors	0	0	3 057	0	89	2 386	3,7
Upie	1	0	10 192	0	110	2 153	5,1
Valence	1 059	15 283	232 321	6,6	3 773	125 704	3
Valherbasse	1	902	13 295	6,8	97	3 521	2,8
TOTAL	2 470	104 928	1 233 534	8,5	15 985	395 868	4

Puits d'infiltration curés	Nombre de puits d'infiltration répertoriés	Taux de curage en %	Grilles nettoyées	Nombre de grilles répertoriées	Taux de nettoyage en %	Remplacement tampons	Exploitant
8	54	14,8	25	239	10,5	1	Regie
6	46	13	22	142	15,5	0	Saur
0	1	0	0	9	0	0	Saur
10	102	9,8	75	759	9,9	7	Regie
0	7	0	0	73	0	0	Saur
0	74	0	1	226	0,4	9	Regie
0	15	0	32	162	19,8	0	Saur
100	291	34,4	609	1 525	39,9	3	Veolia
79	523	15,1	442	2 231	19,8	11	Regie
29	196	14,8	105	191	55	7	Regie
0	7	0	10	95	10,5	0	Saur
0	0	0	13	54	24,1	0	Saur
12	98	12,2	17	419	4,1	0	Saur
18	13	138,5	4	115	3,5	0	Veolia
90	127	70,9	43	629	6,8	1	Veolia
11	9	122,2	130	164	79,3	1	Veolia
0	1	0	24	88	27,3	0	Saur
0	0	0	9	61	14,8	0	Saur
2	181	1,1	20	564	3,5	3	Regie
6	28	21,4	22	84	26,2	0	Saur
7	31	22,6	79	294	26,9	0	Veolia
0	1	0	6	19	31,6	0	Saur
76	72	105,6	65	132	49,2	0	Veolia
3	6	50	21	99	21,2	0	Saur
2	4	50	21	45	46,7	0	Saur
0	0	0	2	21	9,5	0	Saur
5	17	29,4	14	65	21,5	0	Saur
0	0	0	0	1	0	0	Saur
0	101	0	15	239	6,3	18	Regie
3	18	16,7	13	106	12,3	0	Saur
0	9	0	6	135	4,4	3	Regie
38	140	27,1	102	527	19,4	9	Regie
0	1	0	63	323	19,5	1	Regie
0	0	0	0	33	0	0	Saur
3	11	27,3	21	103	20,4	0	Saur
117	96	121,9	77	430	17,9	0	Veolia
1	1	100	7	7	100	0	Saur
0	0	0	6	29	20,7	0	Saur
8	0	0	31	153	20,3	0	Veolia
0	1	0	16	64	25	0	Saur
81	1 226	6,6	265	1 923	13,8	11	Regie
0	20	0	0	82	0	0	Saur
122	444	27,5	4 272	4 727	90,4	8	Veolia
0	0	0	3	7	42,9	0	Saur
0	0	0	8	20	40	0	Saur
0	0	0	1	2	50	0	Saur
132	438	30,1	346	786	44	48	Regie
0	0	0	12	76	15,8	0	Saur
31	34	91,2	107	229	46,7	0	Veolia
0	9	0	0	70	0	0	Saur
0	0	0	5	37	13,5	0	Saur
1	7	14,3	14	100	14	0	Saur
25	538	4,6	1 080	9 056	11,9	63	Regie
1	1	100	0	51	0	0	Saur
1 027	4 999	20,5	8 281	27 821	29,8	204	

Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en équivalent habitant	Date de réalisation en 2023	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans			
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NTK (mg/l)	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Niveau de rejet réglementaire			
70	35	60	400	125	60	85	35	50	10							
06 09 26319 002	Saint-Michel-sur-Savasse	700	09/01	4	98	20	93	3	99	2	17 %	9 %	64			
			05/06	10	94	49	85	48	80	18						
06 09 26107 001	Crépol	500	25/09	21	87	57	84	84	16	77	44 %	6 %	29			
06 09 26206 802	Montmeyran	345	15/05	7	96	42	91	11	92	1,6	18 %	6 %	22			
06 09 26194 002	Saint-Christophe et-le-Laris	500	26/06	7	95	54	81	28	81	31	71 %	34 %	172			
			04/10	3	98	30	94	24	88	27						

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en équivalent habitant	Date de réalisation en 2023	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans			
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NGL (mg/l)	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	% minimum à atteindre			
70	35	60	400	125	60	85	35	50	35							
06 09 26173 002	Marches	800	27/03	2	99	28	95	3	99	34	143 %	22 %	178			
			30/10	12	95	30	90	7	98	41						

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en équivalent habitant	Date de réalisation en 2023	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie										Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans				
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NTK (mg/l)	NH4+ (mg/l)	PT (mg/l)	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Niveau de rejet réglementaire	Niveau de rejet réglementaire	Niveau de rejet réglementaire			
70	35	60	400	125	60	85	35	50	10	9	2							
06 09 26207 002	Montmiral	600	06/02	2	100	21	97	4	99	2	0,3	2,5	37 %	37 %	225			
			06/11	2	95	18	81	3	90	1	0,3	1,5						

LAGUNAGES

Code Sandre	STEU	Taille STEU en équivalent habitant	Date de réalisation en 2023	Volume journalier (m ³ /j)	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
					DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
					Concentration réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre			
					70	35	60 %	400	200	60 %	150		50%			
06 09 26 084 002	Châteauneuf-sur-Isère Chef Lieu	1 800	05/01	201,7	34	88	141	75	45	73	75 %	88 %	1 782			
			09/02	241	35	88	150	93	57	78						
			09/03	167	41	87	245	59	50	83						
			06/04	188	110	54	416	25	198	35						
			15/05	170	56	81	287	74	57	90						
			12/06	205	42	88	196	71	84	86						
			10/07	506	50	90	324	63	140	76						
			21/08	208	58	86	266	72	268	-26						
			07/09	209	61	77	250	56	134	21						
			27/09	215	12	97	78	92	170	52						
			19/10	233,9	51	12	258	-54	268	-339						
16/11	210	42	86	224	67	118	63									
06 09 26358 001	Upie Chef Lieu	600	09/10	122	5	97	54	87	88	43	85 %	33 %	219			
			20/12	74	2	98	38	86	43	66						

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX - BIODISQUES - AUTRES PROCÉDÉS

Code Sandre	STEU	Taille STEU en équivalent habitant	Date de réalisation en 2023	Volume journalier (m ³ /j)	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
					DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
					Concentration réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre			
					70	25	60 %	400	90	60 %	85	30	50 %			
06 09 26023 002	Barbières Chef lieu	900	13/03	250	12	87	36	96	24	80	187	75	674			
			24/07	254	17	93	186	74	36	87						
06 09 26049 002	Bésayes Chef lieu	1 400	27/02	30	7	95	42	91	9	95	65	16	224			
			20/04	50	3	99	30	95	11	96						
			17/07	103	6	98	87	85	14	94						
			12/10	35,5	4	97	41	89	21	81						
06 09 26107 001	Eymeux Chef lieu	750	02/02	74,3	6	98	74	82	20	92	47	36	268			
			23/10	58,3	6	97	45	93	3	99						
06 09 26381 003	Jaillans Chef lieu	600	23/03	13	2	100	17	98	1	100	33	24	143			
			26/10	46,8	2	99	18	99	8	98						

- Analyses conformes
- Analyses non conformes, sous les seuils réductibles
- Analyses non conformes, au-dessus des seuils réductibles

► Annexe 5 - Études et travaux

5.1 - Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement

Commune	Total des dépenses en 2023 en € HT
Beaumont-lès-Valence	5 926
Beauvallon	372
Bourg-de-Péage	2 487
Bourg-lès-Valence	10 680
Chabeuil	3 056
Charpey	3 532
Châteauneuf-sur-Isère	8 016
Chatillon-Saint-Jean	2 816
Clérieux	3 342
Étoile-sur-Rhône	1 396
Montéléger	4 157
Mours-Saint-Eusèbe	1 377
Peyrus	36 216
Portes-lès-Valence	9 640
Romans-sur-Isère	565 036
Saint-Marcel-lès-Valence	78 367
Saint-Paul-lès-Romans	55 554
Valence	2 351 669

5.2 - Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement

Commune	Total des dépenses 2023 en € HT
Bourg-de-Péage	311 000
Bourg-lès-Valence	27 321
Chabeuil	3 905
Chatuzange-le-Goubet	43 590
Clérieux	28 479
Étoile-sur-Rhône	6 210
Malissard	255 485
Montélier	25 036
Montmeyran	178 412
Mours -Saint-Eusèbe	446 690
Peyrins	86 204
Peyrus	17 156
Portes-lès-Valence	15 601
Romans-sur-Isère	24 565
Saint-Michel-sur-Savasse	1 109
Saint-Paul-lès-Romans	22 208
Valence	25 137
Granges-lès-Beaumont	6 570
Saint-Vincent-la-Commanderie	15 826

5.3 - Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Commune	Total des dépenses 2023 en € TTC
Barbières	10 476
Beauvallon	52 089
Bourg-de-Péage	716 553
Bourg-lès-Valence	10 716
Chabeuil	120 116
Châteauneuf-sur-Isère	1 110
Chatuzange-le-Goubet	16 492
Crépol	19 417
Étoile-sur-Rhône	85 784
Hostun	79 938
Marches	12 317
Montéléger	1 510
Montélier	2 006
Montvendre	13 864
Mours Saint-Eusebe	104 020
Peyrus	762
Portes-lès-Valence	29 645
Romans-sur-Isère	732 261
Saint-Laurent-d'Onay	30 806
Saint-Marcel-lès-Valence	8 741
Saint-Michel-de-Savasse	14 348
Saint-Paul-lès-Romans	19 764
Valence	714 890
Saint-Vincent-la-Commanderie	91 645

5.4 - Liste des travaux en maîtrise d'ouvrage avec les communes

Commune	Total des dépenses 2023 en € TTC
Beauvallon	52 089
Chatuzange-le-Goubet	16 492
Crépol	14 400
Hostun	79 938
Mours-Saint-Eusèbe	9 582
Romans-sur-Isère	219 810
Saint-Laurent-d'Onay	18 977
Saint-Michel-sur-Savasse	14 348
TOTAL	425 636

5.5 - Liste des branchements par commune réalisés par la régie

Communes	Nombre de branchements
Alixan	5
Beaumont-lès-Valence	7
Beauregard-Baret	2
Bourg-de-Péage	15
Bourg-lès-Valence	22
Chabeuil	16
Charpey	1
Châteauneuf-sur-Isère	6
Chatuzange-le-Goubet	21
Clérieux	1
Combovin	1
Crépol	1
Étoile-sur-Rhône	10
Eymeux	2
Génissieux	5
Geysans	1
Granges-lès-Beaumont	3
Hostun	1
La Baume-d'Hostun	1
Malissard	5
Montéléger	4
Montéliér	8
Montmeyran	3
Montvendre	1
Mours-Saint-Eusèbe	3
Parnans	2
Peyrins	6
Peyrus	2
Portes-lès-Valence	8
Romans-sur-Isère	33
Saint-Christophe-et-le-Laris	1
Saint-Marcel-lès-Valence	6
Saint-Paul-lès-Romans	4
Upie	1
Valence	28
Valherbasse	1
TOTAL	237

5.6 - Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)

Localisation	Total des dépenses réalisées pour les travaux ponctuels en 2023 (en €)	Nombre d'interventions réalisées
Barbières	3 757	1
La Baume d'Hostun	6 284	1
Beaumont-lès-Valence	5 922	3
Beauregard-Baret	2 034	1
Bourg-lès-Valence	15 298	5
Bourg-de-Péage	21 500	3
Chabeuil	5 009	2
Charpey	1 579	1
Châteauneuf-sur-Isère	4 000	1
Chatillon-Saint-Jean	7 579	3
Clérieux	3 341	1
Étoile-sur-Rhône	5 040	3
Montéléger	5 414	2
Montéliér	1 671	1
Mours-Saint-Eusèbe	11 720	3
Portes-lès-Valence	4 907	2
Romans-sur-Isère	27 228	10
Saint-Paul-lès-Romans	4 067	1
Valence	70 924	12
TOTAL	207 274	56

5.7 - Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune

Localisation	Total des dépenses engagées par commune en 2023 en € HT (hors schémas directeurs et études REUSE)
Bourg-de-Péage	29 216
Bourg-lès-Valence	3 038
Chabeuil	21 117
Châteauneuf-sur-Isère	1 136
Chatuzange-le-Goubet	2 185
Clérieux	16 873
Étoile-sur-Rhône	605
Génissieux	5 268
Malissard	8 049
Montéléger	1 729
Montéliér	1 457
Montmeyran	15 386
Montvendre	2 130
Mours-Saint-Eusèbe	44 787
Peyrins	2 393
Peyrus	90
Portes-lès-Valence	33 664
Romans-sur-Isère	380 180
Saint-Marcel-lès-Valence	11 105
Saint-Michel-sur-Savasse	16 551
Valence	234 429
Granges-lès-Beaumont	15 419

5.8 - Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

Communes	Montant en € TTC
Bourg-de-Péage	1 602
Châteauneuf-sur-Isère	13 975
Chatillon-Saint-Jean	2 582
Chatuzange-le-Goubet	3 049
Génissieux	1 903
Malissard	11 577
Marches	921
Montéléger	3 180
Mours-Saint-Eusèbe	6 979
Portes-lès-Valence	2 344
Romans-sur-Isère	25 194
Saint-Marcel-lès-Valence	595
Saint-Paul-lès-Romans	2 420
Valence	79 857
Valherbasse	2 229
Total	158 406

Annexe 6 - Urbanisme et assainissement

6.1 - Zonages assainissement

Système d'assainissement	Commune	Zonage existant	Date où le zonage a été approuvé par délibération
Valence	Alixan	oui	PLU approuvé le 07/03/2023 - Zonage assainissement annexé
Barbières	Barbières	oui	PLU modifié le 05/02/2024 - Zonage assainissement annexé
AUCUN	Barcelonne	non	PLU mis à jour le 01/10/2020 - Toute la commune est en assainissement non collectif
Portes-lès-Valence	Beaumont-lès-Valence	oui	PLU modifié le 06/12/2023 - Zonage assainissement annexé
Beauregard-Baret	Beauregard-Baret	oui	PLU modifié le 24/09/2019 dont la révision est en cours - Zonage assainissement en cours de révision
Portes-lès-Valence	Beauvallon	oui	PLU approuvé le 30/08/2023 - Zonage assainissement en cours de révision et enquête publique à programmer
Bésayes	Bésayes	oui	PLU mis à jour le 28/12/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Bourg-de-Péage	oui	PLU révisé le 01/02/2024 - Zonage assainissement en cours de révision et enquête publique à programmer
Valence	Bourg-lès-Valence	oui	PLU mis à jour le 29/05/2024 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Valence	Chabeuil	oui	PLU modifié le 03/04/2019 dont la révision est en cours Zonage assainissement en cours de révision
Charpey	Charpey	oui	PLU mis à jour le 18/12/2018 dont la révision est en cours - Zonage assainissement annexé
Châteaudouble	Châteaudouble	oui	PLU mis à jour le 04/01/2022 - Zonage assainissement annexé
Châteauneuf-sur-Isère	Châteauneuf-sur-Isère	oui	PLU modifié le 24/01/2022 dont la révision est en cours - Zonage assainissement en cours d'annexion
Romans-sur-Isère	Châtillon-Saint-Jean	oui	PLU modifié le 07/07/2022 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Chatuzange-le-Goubet	oui	PLU révisé le 24/04/2024 - Zonage assainissement en cours de révision et enquête publique à programmer
Romans-sur-Isère	Clérieux	oui	PLU modifié le 15/09/2021 - Zonage assainissement annexé
Combovin	Combovin		PLU approuvé le 03/02/2020 - Zonage d'assainissement annexé
Crépol	Crépol	oui	PLU mis à jour le 25/10/2022 - Zonage assainissement annexé
Portes-lès-Valence	Étoile-sur-Rhône	oui	PLU mis à jour le 04/10/2019 dont la révision est en cours - Zonage assainissement en cours d'annexion
Eymeux	Eymeux	oui	PLU modifié le 02/07/2020 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Génissieux	oui	PLU modifié le 19/05/2022 - Zonage assainissement annexé
Geysans	Geysans	oui	PLU approuvé le 03/03/2020 - Zonage assainissement annexé
Romans	Granges-les-Beaumont	oui	PLU révisé le 12/10/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Nazaire-en-Royans	Hostun	oui	PLU modifié le 17/01/2022 - Zonage assainissement annexé
Jaillans	Jaillans	oui	PLU approuvé le 25/06/2018 - Zonage assainissement annexé
La Baume-Cornillane	La Baume-Cornillane	oui	PLU modifié le 02/11/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Nazaire-en-Royans	La Baume-d'Hostun	oui	PLU approuvée le 27/08/2021 - Zonage d'assainissement annexé
Le Chalon	Le Chalon	non	Règlement national d'urbanisme - RNU
Valence	Malissard	oui	PLU approuvé le 11/07/2022 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Marches	Marches	oui	PLU modifié le 18/06/2020 - Zonage assainissement annexé
Miribel	Miribel	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Portes-lès-Valence	Montéléger	oui	PLU modifié le 22/07/2019 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Valence	Montéliar	oui	PLU révisé le 27/06/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Portes-lès-Valence	Montmeyran	oui	PLU mis à jour le 27/10/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Montmiral	Montmiral	oui	PLU approuvé le 09/12/2013 - Zonage assainissement en cours de révision
Montrigaud	Montrigaud	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Montvendre	Montvendre	non	POS approuvé le 20/12/2001 et caduc depuis le 24/03/2017- PLU en cours de révision Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Mours-Saint-Eusèbe	oui	PLU modifié le 15/09/2020 - Zonage assainissement révisé et annexé.
Ourches	Ourches	non	Carte communale approuvée le 01/06/2017 - Zonage assainissement en cours de révision
Parnans	Parnans	non	Carte communale approuvée le 29/03/2005 - Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Peyrins	oui	PLU modifié le 20/12/2023 - Zonage assainissement révisé et annexé
Peyrus	Peyrus	non	PLU révisé le 20/12/2023 - Zonage assainissement non révisé et non annexé
Portes-lès-Valence	Portes-lès-Valence	oui	PLU modifié le 18/11/2019 - Zonage assainissement révisé et une version annexée de 2016
Rochefort-Samson	Rochefort-Samson	oui	PLU approuvé le 03/03/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Romans-sur-Isère	oui	PLU modifié le 24/06/2024 - Zonages assainissement et pluvial révisés - Enquête publique à programmer
Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	oui	PLU approuvé le 23/05/2023 - Zonage d'assainissement en cours de révision - Enquête publique à programmer
Saint-Bardoux	Saint-Bardoux	oui	PLU mis à jour le 06/09/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Saint-Bonnet-de-Valclérieux	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Saint-Christophe-et-le-Laris	Saint-Christophe-et-le-Laris	oui	Carte communale mise à jour le 12/02/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Laurent-d'Onay	Saint-Laurent-d'Onay	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Saint-Michel-sur-Savasse	Saint-Michel-sur-Savasse	non	Carte communale approuvée le 06/01/2017
Romans-sur-Isère	Saint-Paul-lès-Romans	oui	PLU modifié le 14/12/2022 dont la révision est en cours - Zonage assainissement en cours de révision
Saint-Vincent-la-Commanderie	Saint-Vincent-la-Commanderie	oui	Carte communale approuvée le 26/10/2018
Triors	Triors	oui	PLU mis à jour le 17/07/2018 - Zonage assainissement annexé
Upie	Upie	oui	PLU mis à jour le 04/04/2019 dont la révision est en cours - Zonage assainissement en cours d'annexion
Valence	Valence	oui	PLU approuvé le 21/11/2022 - Zonage assainissement et pluvial révisés - Enquête publique à programmer

6.2 - Nombre d'avis délivré par commune

Communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Alixan	78	66	36	76	57	57	49
Barbières	18	24	8	22	26	38	39
Barcelonne	2	5	1	7	3	1	10
Beaumont-lès-Valence	119	67	46	45	46	82	73
Beauregard-Baret	10	16	9	6	7	12	6
Beauvallon	9	12	10	51	57	8	4
Bésayes	20	18	37	27	42	22	7
Bourg-lès-Valence	80	60	47	43	71	41	34
Bourg-de-Péage	74	75	76	57	52	66	50
Chabeuil	44	57	34	28	51	49	35
Charpey	42	35	20	17	10	6	12
Châteaudouble	1	5		6	7	4	3
Châteauneuf-sur-Isère	73	70	33	75	76	80	62
Châtillon-Saint-Jean	25	37	14	34	20	35	15
Chatuzange-le-Goubet	337	221	104	155	98	118	131
Clérieux	19	29	21	28	31	42	26
Combovin		7	4	6	7	3	5
Crépol	20	15	5	13	13	16	5
Étoile-sur-Rhône	90	74	37	47	43	86	35
Eymeux	32	28	29	30	30	33	22
Génissieux	77	57	36	52	50	38	34
Geysans	24	21	6	20	14	16	6
Granges-les-Beaumont	6	4	5	11	10	22	19
Hostun	22	24	13	31	16	26	28
Jaillans	41	27	13	14	15	27	12
La Baume-Cornillane	9	9	3	11	6	11	10
La Baume-d'Hostun	13	23	11	14	7	21	6
Le Chalon			2	2	1	1	5
Malissard	57	54	40	34	34	40	51
Marches	14	14	14	19	31	21	20
Montéléger	13	27	12	21	27	18	13
Montéliér	25	21	9	39	28	23	16
Montmeyran	57	54	21	13	37	53	28
Montmiral	19	17	8	16	12	18	5
Montvendre	1	26	4	16	7	8	6
Mours-Saint-Eusèbe	82	76	37	63	49	46	26
Ourches	5	14	5	9	7	2	6
Parnans	9	30	14	16	10	17	14
Peyrins	12	33	31	46	33	86	46
Peyrus		1		2	5	0	1
Portes-lès-Valence	55	45	58	33	58	48	40
Rochefort-Samson	25	22	19	27	73	26	19
Romans-sur-Isère	162	157	135	177	175	133	129
Saint-Marcel-lès-Valence	46	111	41	23	51	46	37
Saint-Bardoux	10	9	8	7	10	12	10
Saint-Bonnet-de-Valclérieux			1	1	0	0	0
Saint-Christophe-et-le-Laris	2	13	1	57	7	7	7
Saint-Laurent-d'Onay		1	2	19	0	1	2
Saint-Michel-sur-Savasse	6	10	16	31	44	36	22
Saint-Paul-lès-Romans	44	42	34	6	40	50	39
Saint-Vincent-la-Commanderie	14	12	16	31	3	3	5
Triors	5	6	2	5	8	7	7
Upie	32	30	20	24	11	32	38
Valence	309	365	225	268	235	263	233
Valherbasse	18	10	6	19	16	16	10
TOTAL	2388	2286	1439	1950	1877	1 973	1 573

Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune

Ce décompte n'inclut pas les contrôles réalisés par la DSP.

Communes	Nombre de contrôles chez les usagers	Nombre de contrôles de l'effectivité du raccordement des habitations au réseau
Alixan	1	1
Barbières	0	1
La Baume-Cornillane	0	1
Beaumont-lès-Valence	0	2
Beauregard-Baret	1	0
Besayes	0	1
Bourg-de-Péage	7	2
Bourg-lès-Valence	12	19
Chabeuil	5	0
Chateaudouble	0	1
Chateauneuf-sur-Isère	4	3
Châtillon-Saint-Jean	0	3
Chatuzange-le-Goubet	5	5
Combovin	0	1
Crépol	0	1
Étoile-sur-Rhône	3	6
Eymeux	0	2
Génissieux	16	14
Geysans	0	1
Hostun	3	0
Jaillans	7	0
Malissard	3	3
Montéleger	1	6
Montélier	0	5
Montmeyran	7	3
Montmiral	1	0
Montvendre	1	0
Mours-Saint-Eusèbe	2	1
Parnans	2	0
Peyrins	3	0
Portes-lès-Valence	6	36
Rochefort-Samson	5	6
Romans-sur-Isère	14	32
Saint-Bardoux	0	3
Saint-Christophe-et-le-Laris	3	1
Saint-Marcel-lès-Valence	3	5
Saint-Michel-sur-Savasse	2	2
Saint-Paul-lès-Romans	1	4
Saint-Vincent-la-Commanderie	0	1
Upie	0	1
Valence	30	6
Valherbasse	2	0
TOTAL GÉNÉRAL	150	179

Annexe 8 - SPANC - État des installations d'anc de l'ense

Communes	Année de réalisation de la dernière campagne de diagnostic
Alixan	2019
Barbières	2020
Barcelonne	2013-2014
Beaumont-lès-Valence	2011-2012
Beauregard-Baret	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic
Beauvallon	2009
Bésayes	2018/2019
Bourg-de-Péage	2018
Bourg-lès-Valence	2013
Chabeuil	2007-2009
Charpey	2007-2008
Châteaudouble	2013-2014
Châteauneuf-sur-Isère	2017-2018
Châtillon-Saint-Jean	2006
Chatuzange-le-Goubet	Campagne en cours depuis mi-2021
Clérieux	2010
Combovin	2013-2014
Crépol	2006-2007
Étoile-sur-Rhône	2010-2011
Eymeux	2020 -2021
Génissieux	2011-2013
Geysans	2009
Granges-les-Beaumont	2010
Hostun	2014
Jaillans	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic
La Baume-Cornillane	2013
La Baume-d'Hostun	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic
Le Chalon	2008-2009
Malissard	2011
Marches	2007-2008
Montéleger	2010-2011
Montélier	2009
Montmeyran	2013-2014
Montmiral	2007
Montvendre	2013-2014
Mours-Saint-Eusèbe	2007
Ourches	2019
Parnans	2009-2010
Peyrins	2007-2009
Peyrus	2013-2014
Portes-lès-Valence	2012
Rochefort-Samson	2017
Romans-sur-Isère	2004-2005
Saint-Bardoux	2009-2010
Saint-Christophe-et-le-Laris	2005
Saint-Laurent-d'Onay	2006
Saint-Marcel-lès-Valence	2013
Saint-Michel-sur-Savasse	2009
Saint-Paul-lès-Romans	2005-2006
Saint-Vincent-la-Commanderie	2007-2008
Triors	2006-2007
Upie	2008
Valence	2012
Valherbasse (Miribel)	2005
Valherbasse (Montrigaud)	2005-2006
Valherbasse (Saint-Bonnet-de-Valclérieux)	2006
TOTAL	

Nombre d'installations identifiées fin 2023	Total des installations contrôlées au 31/12/2023	Nombre d'installations n'ayant jamais fait l'objet d'un diagnostic estimé fin 2023	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes		
				Sans risque	Avec risque	Absence d'installation
410	348	58	101	225	16	6
76	71	5	24	32	9	6
68	56	10	27	14	13	2
376	366	8	61	240	64	1
55	42	12	11	20	10	1
16	13	3	5	6	2	0
190	140	49	35	73	30	2
378	326	49	97	199	24	6
275	266	8	55	181	25	5
299	272	22	99	147	20	6
407	287	117	77	98	111	1
22	17	4	10	4	2	1
857	740	109	236	466	30	8
180	164	15	68	79	16	1
689	447	241	146	262	33	6
196	186	9	29	121	35	1
16	14	1	9	4	0	1
162	117	45	22	69	26	0
178	148	28	58	68	17	5
191	174	16	34	121	17	2
231	144	86	24	110	9	1
206	167	38	43	99	22	3
168	130	37	22	95	10	3
117	108	7	19	72	16	1
117	89	25	50	29	6	4
174	164	9	32	111	18	3
69	59	9	11	44	4	0
85	54	31	4	35	13	2
395	376	16	42	317	16	1
224	80	143	24	39	15	2
75	68	6	32	31	4	1
168	151	16	70	66	10	5
436	413	21	77	221	106	9
178	178	-2	32	98	45	3
54	41	12	18	14	6	3
295	295	-1	77	191	22	5
87	83	4	20	58	5	0
139	139	-1	36	73	29	1
479	458	19	65	324	66	3
12	11	0	5	5	0	1
104	100	4	21	59	18	2
246	209	35	58	131	17	3
668	582	78	198	292	77	15
212	196	14	35	126	35	0
135	128	6	36	46	43	3
47	39	7	4	25	10	0
274	265	8	65	172	23	5
122	92	29	25	50	17	0
293	181	111	79	92	10	0
83	71	11	19	20	29	3
180	129	49	27	93	9	0
150	128	20	57	43	28	0
306	291	14	52	188	42	9
115	102	12	28	37	35	2
223	184	38	25	86	69	4
53	53	-1	6	34	13	0
11 961	10 152	1 719	2 642	5 955	1 397	158

Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune

Collectivité/prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de l'Agglo	Communes	Tarifs de la redevance assainissement Valence Romans Agglo 2023 (hors Agence de l'eau)							Augmentation par rapport à 2023 pour une facture de 120 m ³	
		Montant en € TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³ en 2023 avec redevance modernisation des réseaux de collecte	Part fixe		Part variable		Montant en € HT pour 120 m ³ en 2023	Montant en € TTC pour 120 m ³ en 2023		Montant en € TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³ avec redevance modernisation des réseaux de collecte
			Valence Romans Agglo (en €)	Veolia (en €)	Valence Romans Agglo (en €)	Veolia (en €)				
SIE PLAINE DE VALENCE	Alixan	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE BARBIERES BESAYES	Barbières	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	Beaumont-lès-Valence	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Beauregard-Baret	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	Beauvallon	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE BARBIERES BESAYES	Bésayes	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Bourg-de-Péage	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
RÉGIE VALENCE ROMANS EAU	Bourg-lès-Valence	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Chabeuil	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE CHARPEY-SAINT VINCENT	Charpey	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
CHATEAUDOUBLE	Châteaudouble	1,52	19		1,03		176,2	193,82	1,79	17,88 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Châteauneuf-sur-Isère	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Chatillon-Saint-Jean	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
VEOLIA	Chatuzange-le-Goubet	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
VEOLIA	Clérieux	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
SIE SUD VALENTINOIS	Combovin	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Crépol	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	Étoile-sur-Rhône	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Eymeux	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Génissieux	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
SIE HERBASSE	Geyssans	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Granges-lès-Beaumont	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Hostun	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Jaillans	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	La Baume-Cornillane	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
RÉGIE VALENCE ROMANS EAU	La Baume-d'Hostun	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Malissard	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Marches	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	Montéléger	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Montélier	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	Montmeyran	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Montmiral	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
MONTVENDRE	Montvendre	1,56	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,1 %
VEOLIA	Mours-Saint-Eusèbe	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
SIE SUD VALENTINOIS	Ourches	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Parnans	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Peyrins	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
RÉGIE VALENCE ROMANS EAU	Peyrus	1,06	19		0,75		109	119,9	1,18	11,13 %
RÉGIE VALENCE ROMANS EAU	Portes-lès-Valence	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Rochefort-Samson	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Romans-sur-Isère	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,3	193,63	1,79	10,14 %
SIE VEAUNE	Saint-Bardoux	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Saint-Christophe-et-le-Larris	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Saint-Laurent-D'onay	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Saint-Michel-sur-Savasse	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
VEOLIA	Saint-Paul-lès-Romans	1,62	6,99	11,96	0,747	0,562	176,03	193,63	1,79	10,14 %
SIE CHARPEY-SAINT VINCENT	Saint-Vincent-la-Commanderie	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Saint-Marcel-lès-Valence	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Triors	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE SUD VALENTINOIS	Upie	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
RÉGIE VALENCE ROMANS EAU	Valence	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %
SIE HERBASSE	Valherbasse	1,63	19		1,31		176,2	193,82	1,79	10,15 %

Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune

COMMUNES	VOLUME FACTURÉ EN 2023 (HORS INDUSTRIELS)	NOMBRE D'ABONNÉS FIN 2023
Alixan	91 104	834
Barbières	37 826	423
Beaumont-lès-Valence	149 792	1 702
Beauregard-Baret	25 747	253
Beauvallon	43 756	683
Bésayes	41 638	468
Bourg-de-Péage	427 994	5 091
Bourg-lès-Valence	841 559	7 616
Chabeuil	210 011	2 943
Charpey	25 708	304
Châteaudouble	12 708	142
Châteauneuf-sur-Isère	91 094	1 142
Chatillon-Saint-Jean	44 126	407
Chatuzange-le-Goubet	194 164	2 196
Clérieux	60 177	747
Combovin	10 812	144
Crépol	9 742	154
Étoile-sur-Rhône	197 209	1 963
Eymeux	22 377	245
Génissieux	112 224	939
Geysans	12 729	115
Granges-les-Beaumont	34 369	307
Hostun	26 607	350
Jaillans	21 004	214
La Baume-Cornillane	4 899	59
La Baume-d'Hostun	17 653	199
Malissard	100 755	1 257
Marches	17 776	181
Montéléger	94 858	416
Montélier	138 607	1 591
Montmeyran	73 648	840
Montmiral	7 635	87
Montvendre	28 878	305
Mours-Saint-Eusèbe	178 175	1 305
Ourches	1 219	17
Parnans	12 842	123
Peyrins	83 568	722
Peyrus	21 500	239
Portes-lès-Valence	466 111	4 179
Rochefort-Samson	18 806	217
Romans	1 699 565	18 622
Saint-Bardoux	7 337	85
Saint-Christophe-et-le-Larris	9 497	136
Saint-Laurent-d'Onay	1 498	26
Saint-Michel-sur-Savasse	11 576	137
Saint-Paul-lès-Romans	101 563	772
Saint-Vincent-la-Commanderie	15 914	194
Saint-Marcel-lès-Valence	251 175	2 597
Triors	12 745	106
Upie	34 380	393
Valence	3 462 240	24 370
Valherbasse	12 814	185
TOTAL	9 631 711	88 742

Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
ACCESS - TOTAL ENERGIE	0 rejet EUND	Bourg-lès-Valence	4730Z - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
AGRANA FRUIT France	ASD	Valence	1039B - transformation et conservation de fruits
ALMECA INDUSTRIE	0 rejet EUND	Valence	2562B - Mécanique industrielle
AMPLITUDE	ASD	Valence	3250A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
AVIPUR	0 rejet EUND	Valence	8129A - désinfection, désinsectisation, dératisation
BAC À IDÉES	0 rejet EUND	Valence	4791A - vente à distance sur catalogue général
BARRIAL PNEUS -VULCO - VALENCE	ASD	Valence	4532Z - Commerce de détail d'équipements automobiles
BIOMET FRANCE SAS	ASD	Valence	4646Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
BOIRON FRERES SAS	ASD	Chateaufort-sur-Isère	1039B - transformation et conservation de fruits
BRASSERIE LA PLEINE LUNE	ASD	Chabeuil	1105Z - Fabrication de bière
CARS et BUS DROME ARDECHE	ASD	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
CASERNE BAQUET - 1ER REGIMENT SPAHIS	En attente de mise à jour	Valence	Sans objet
CEC (COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGE) (DEVENU CEC PACKAGING)	ASD	Valence	1721B - Fabrication de cartonnages
CENTRE AUTO FEU VERT SERVICES	ASD	Bourg-lès-Valence	4502A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS (LE VALMONT)	ASD	Montéligier	8610Z - Activités hospitalières
CH VALENCE	ASD	Valence	Centre hospitalier
CHAPON	0 rejet EUND	Malissard	4221Z - Construction de réseaux pour fluides
CLEAN CAR	ASD	Valence	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
COULEURS D'ARÔMES	ASD	Valence	2053Z - Fabrication d'huiles essentielles
C'PRO (LAUTAGNE)	0 rejet EUND	Valence	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
CROM	0 rejet EUND	Valence	2433Z - Profilage à froid par formage ou pliage
CROUZET AUTOMATISMES	ASD	Valence	2733Z - fabrication de matériel d'installation électrique
DACD	ASD	St Marcel-lès-Valence	4671Z - commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
DAVID CHOSSON	0 rejet EUND	Valence	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
DFCA	0 rejet EUND	Alixan	4331Z - Peinture, Plâtrerie et pose de menuiserie
DVI - Drôme Véhicules Industriels	0 rejet EUND	Malissard	4520B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
E. LECLERC AUTO	ASD	Bourg-lès-Valence	4532Z - Commerce de détail d'équipements automobiles
EBG COMPOSITE	0 rejet EUND	Valence	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
EFS RHONE ALPES VALENCE	ASD	Valence	8690C - centres de collecte et banques d'organes
ELPACK	0 rejet EUND	Valence	2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées
ENTOURAGE	0 rejet EUND	Chateaufort-sur-Isère	4676Z - commerce de gros (interentreprises) d'autres produits intermédiaires
EOLANE	ASD	Valence	2612Z - fabrication de cartes électroniques assemblées
EPOXY 3000	0 rejet EUND	Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
ERMOVAL	0 rejet EUND	Valence	2899B - Fabrication d'autres machines spécialisées
ESPACE INTERCOMMUNAL ANIMALIER DE VALENCE (ASPA + FOURRIERE)	ASD	Valence	9499Z - autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire 9609Z - autres services personnels n.c.a
ESPACE VOLAILLES	ASD	Chabeuil	4789Z - autres commerces de détail sur éventaires et marchés
EVVA - GROUPE CORIANE	ASD	Valence	3530Z - production et distribution de vapeur et d'air conditionné
FORD VALENCE SAVAL GROUP GRIM	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
GARAGE DES 3 MONTS - CITROEN	ASD	Montmeyran	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
GORTAT PRODUCTION	ASD	Malissard	1011Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie
GROUPE GENIN AUTOMOBILES	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
GROUPE SCAPA France	ASD	Valence	2219Z - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
HONDA VALENCE - GARAGE DU CENTRE	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
IMO LAVAGE / IMO CAR WASH (Compagnie Parisienne de Services - CPS)	ASD	Bourg-lès-Valence	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
JM BACHES	0 rejet EUND	Montélier	1392Z - Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
KARTECH	0 rejet EUND	Valence	1721B - Fabrication de cartonnages
KOESIO ECOLE (LA MOTTE)	ASD	Valence	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
LAFARGE BETONS	0 rejet EUND	Valence	2363Z - Fabrication de béton prêt à l'emploi
LANCEL'EAU	ASD	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
LEYBOLD France (ex-OERLIKON)	ASD	Bourg-lès-Valence	2813Z - fabrication d'autres pompes et compresseurs
LOCAVERRE	ASD	Chabeuil	3832Z - récupération de déchets triés
LVI VALENCE (ex CLEAN VALENCE)	ASD	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
MARKAL	ASD	St Marcel-lès-Valence	4638B - commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaires spécialisés divers
MARKEM IMAJE	ASD	Bourg-lès-Valence	4669B - commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
Mécamontage	0 rejet EUND	Malissard	2822Z - fabrication de matériel de levage et de manutention
MINODIER AUTOMOBILE - DS STORE VALENCE	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
ONYX (VEOLIA)	ASD	Valence	3811Z - collecte des déchets non dangereux
ORLINE	ASD	Chabeuil	3212Z - fabrication de bijoux
PDM (PROTECTION ET DECORATION DES METAUX)	0 rejet EUND	Bourg-lès-Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
PERRENOT VRAC	ASD	Valence	4941B - Transports routiers de fret de proximité
PEUGEOT SOVACA Valence	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
PHAREL	0 rejet EUND	Valence	2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées
RESTALLIANCE	ASD	Malissard	5629B - autres services de restauration
REYES INTEGRATION	0 rejet EUND	Valence	2611Z - Fabrication de composants électroniques
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Rovaltain)	0 rejet EUND	Valence	2651A - Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
SAHUC OXYCOUPAGE SARL	0 rejet EUND	Malissard	2511Z - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
SARP CENTRE EST	ASD	Malissard	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
SARP OSIS SUD-EST VALENCE	ASD	St Marcel-lès-Valence	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
SECURITEST	0 rejet EUND	Montmeyran	7120A - Contrôle technique automobile

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE (SUITE)			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
SFS GROUP SAS (INTEC)	En attente de mise à jour	Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
SICOIT	0 rejet EUND	Chabeuil	4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
SKF	ASD	Chateauneuf-sur-Isère	3030Z - construction aéronautique et spatiale
SOLE MIO	ASD	Malissard	1085Z - fabrication de plats préparés
SOLYSTIC ALIXAN	ASD	Alixan	3320C - conception d'ensemble et assemblage sursite industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SPIT (site avenue de Lyon)	ASD	Bourg-lès-Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
SPIT (site rue Alfred Nobel)	ASD	Bourg-lès-Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE	ASD	Valence	5210A - entreposage et stockage frigorifique
STEF TRANSPORT VALENCE	ASD	Valence	4941B - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET DE PROXIMITE
THALES AVIONICS	ASD	Valence	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
TRANSDEV	ASD	Valence	4939A - transports routiers réguliers de voyageurs
UCC COFFEE (Ex.UNITED COFFEE Ex CAFE PIVARD)	ASD	Valence	1083Z - Transformation du thé et du café
VALENCE ROMANS AGGLO - CTI Bg lès Valence	ASD	Bourg-lès-Valence	3811Z - collecte des déchets non dangereux
VALENCE ROMANS AGGLO - Exploitation Mauboule	ASD	Bourg-lès-Valence	3700Z - collecte et traitement des eaux usées
VERDUN PRESSING	En attente de mise à jour	Valence	
VILLE DE VALENCE - CTM RUE MOZART	ASD	Valence	8411Z - Administration publique générale
VOLVO Valence - GROUP GRIM (avec JAGUAR/LAND ROVER)	ASD	Valence	4511Z - commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
YAMECA	0 rejet EUND	Valence	2562B - mécanique industrielle
YVES BEGOU	0 rejet EUND	Valence	4331Z - travaux de plâtrerie
ZINC VALENCE	0 rejet EUND	Valence	2561Z - Traitement et revêtement des métaux

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTES-LÈS-VALENCE			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
A DEVISE	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
ADVEO	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	4651Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
AL MECANIQUE	0 rejet EUND	Beaumont-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
ALAIN MILLIAT	ASD	Valence	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes
ANDROS FRUIVAL	ASD	Portes-lès-Valence	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes
AQUAJOLIA	ASD	Portes-lès-Valence	4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
BLANCHISSERIE VAL DE DROME (GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE VAL DE DROME)	ASD	Montéluçon	9601A - Blanchisserie-teinturerie de gros
BOYER	0 rejet EUND	Beaumont-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
BRIOCHE PASQUIER	ASD	Étoile-sur-Rhône	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
CARROSSERIE HORIZON	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
DAIMLER CHRYSLER / MERCEDES BENZ	0 rejet EUND	Étoile-sur-Rhône	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
FERME BIO MARGERIE	ASD	Portes-lès-Valence	1039B - Fabrication de jus de fruits, nectares et purées de fruits
Froid et Services Drôme Ardèche	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	3831Z - démantèlement d'épave
HM CLAUSE	ASD	Portes-lès-Valence	0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
IBE TEXTILE COLORS	ASD	Beaumont-lès-Valence	1330Z - ennoblissement textile
LABORATOIRE OXENA	ASD	Portes-lès-Valence	2041Z - Fabrication et conditionnement d'eau de javel, d'eau osmosée et de détergents
METRIPOLIS (ex SYTRAD)	ASD	Portes-lès-Valence	3812Z - traitement et élimination des déchets non dangereux
PATISSERIE PASQUIER	ASD	Étoile-sur-Rhône	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PETIT FORESTIER	ASD	Portes-lès-Valence	7712F - location et location-bail de camions
PMB	0 rejet EUND	Beaumont-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
POLYTECHNYL (ex RHODIA OPERATIONS, ex SOLVAY)	ASD	Valence	2060Z - fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
PORT DE COMMERCE - CCI	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	5224B - manutention portuaire
PRADIER BLOCS	0 rejet EUND	Montéluçon	2361Z - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
RC TRAITEMENT	ASD	Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
SCANIA	ASD	Portes-lès-Valence	4519Z-Commerce d'autres véhicules automobiles
SNCF TRACTION RHONE-ALPES	En attente de mise à jour	Portes-lès-Valence	4910Z - transport ferroviaire interurbain de voyageur
SOFAB ORTHOPEDIE ETOILE	0 rejet EUND	Étoile-sur-Rhône	2561Z - traitement et revêtement des métaux
TILET RECUPERATION	ASD	Portes-lès-Valence	3832Z - récupération de déchets triés
VALENCE MECANIQUE	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle

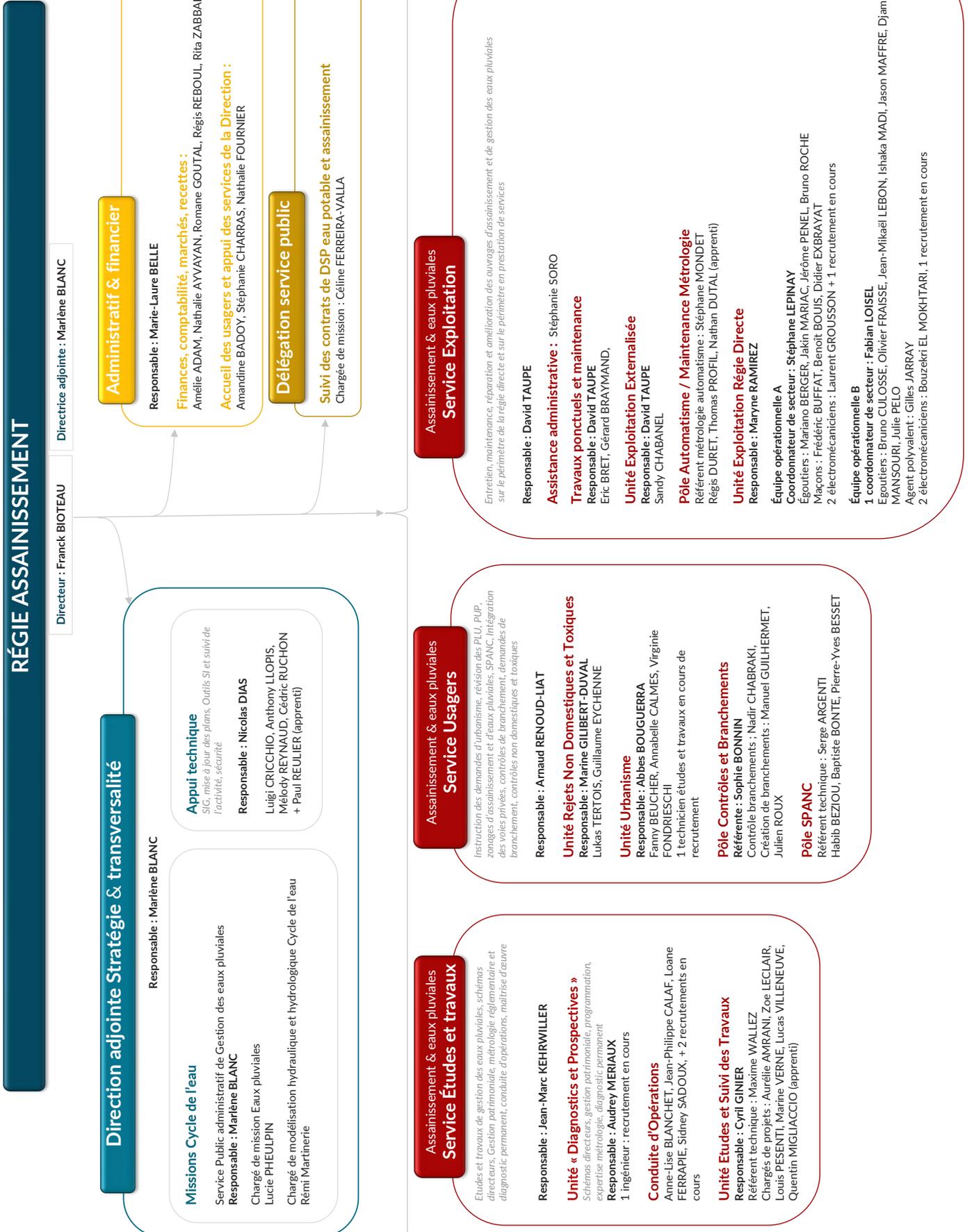
Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés (suite)

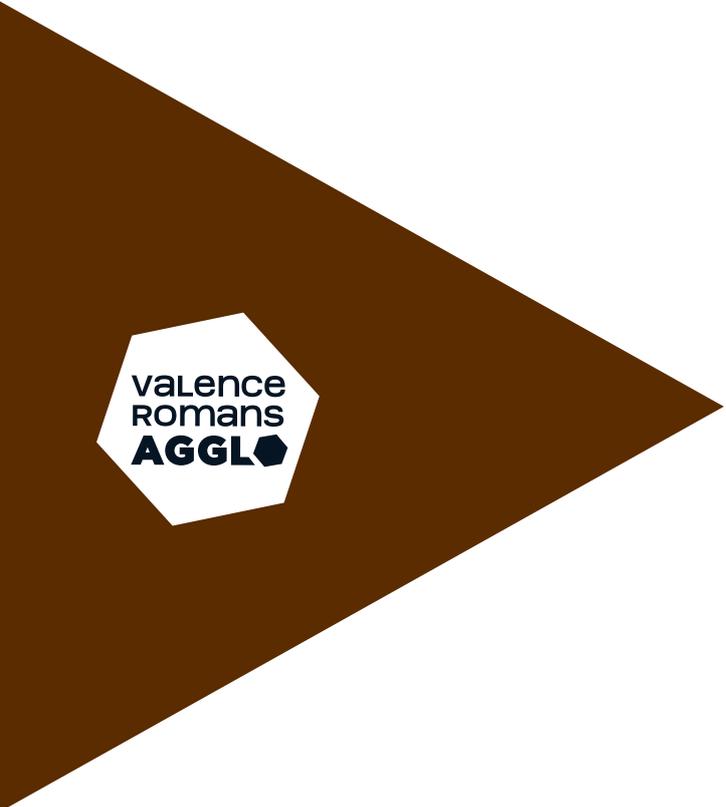
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS-SUR-ISÈRE			
ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
26H7	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
AD LUCEM	ASD	Chateauneuf-sur-Isère	2030Z - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
AD LUCEM CREATION	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	2369Z - Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
AKWEL (ex MGI COUTIER) Usine B	En attente de mise à jour	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
AMS	En attente de mise à jour	Bourg-de-Péage	
ARCM 26	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2593Z - fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
ARU MECANIQUE INDUSTRIE	ASD	Genissieux	2562B - Mécanique industrielle
Autocars Bertolami	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	4939A - transport routiers régulier de voyageurs
BERNARD ROYAL DAUPHINE (BRD)	ASD	Chatuzange-Le-Goubet	1012Z - Transformation et conservation de la viande de volaille
CARBEC	ASD	Romans-sur-Isère	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
CARRIESCOPIC	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	7732Z - Location et location bail de machines et équipements pour la construction
CARROSSERIE CHARIGNON (groupe Alpena)	ASD	Mours-Saint-Eusebe	2920Z - Fabrication de carrosseries et remorques
Carrosserie Tilt Auto	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles
CHARIGNON	0 rejet EUND	Chatuzange-Le-Goubet	2511Z - fabrication de structures métalliques et de parties de structures
DELIFRANCE (ex APPETIT DE France)	ASD	Romans-sur-Isère	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
DESMET	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	2562B - Mécanique industrielle
DROME ARDECHE TRADITION (ex DROME SALAISONS)	ASD	Bourg-de-Péage	1013A - préparation industrielle de produits à base de viandes
EVJ CET	0 rejet EUND	Chatuzange-Le-Goubet	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
EXSTO (site de Romans sur Isère)	ASD	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
FLORIAN MATHIEU	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	4331Z - travaux de plâtrerie
"FRAMATOME (AREVA NP (anciennement F.B.F.C.)	ASD	Romans-sur-Isère	2446Z - Elaboration et transformation de matières nucléaires
FROMAGERIE ALPINE	ASD	Romans-sur-Isère	1051C - fabrication de fromages
G & S	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	3832Z - récupération de déchets triés
GUICHARD RODAGE	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
IM-MECA	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	2562B - Mécanique industrielle
ISRA	ASD	Mours-Saint-Eusebe	2229B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
JFB PEINTURE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
KROHNE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2651B - fabrication d'instrumentation scientifique et technique
LABORATOIRE SOLUTIO	ASD	Romans-sur-Isère	2041Z - Fabrication de savons et détergents pour les élevages
LAFFONT DROM'GEL	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	4639A - Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
LEON VEYRET CHAUDRONNERIE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2529Z - fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
LM PROCESS	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	3312Z - Réparation de machines et équipements mécaniques
LMI	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	4321A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux
LOGELIS	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
LUBRILOG	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2059Z - fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
LYON BISCUIT (ex. ESAL SAS)	ASD	Clérieux	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
MECA MOURS	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	2562B - Mécanique industrielle
MES DELICES BRIOCHES	ASD	Romans-sur-Isère	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
NEGOMETAL	ASD	Romans-sur-Isère	3832Z - récupération de déchets triés
PEUGEOT SOVACA ROMANS	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
PODIS	ASD	Bourg-de-Péage	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PREMIUM	ASD	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
REFUGE DES BERAUDS	ASD	Romans-sur-Isère	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
RENAULT ROMANS - AUTOBERNARD	ASD	Romans-sur-Isère	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
ROMANS VIANDE	ASD	Peyrins	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
SARL DROME COULEURS	0 rejet EUND	Genissieux	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
SERRET MECANIQUE	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
SGS AGRAL - RAVIOLES DE LA MERE MAURY	ASD	Mours-Saint-Eusebe	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
SOCIETE NOUVELLE DES DOUCEURS DE JACQUEMART	ASD	Romans-sur-Isère	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
SODIMETAL	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	4332B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
ST JEAN BDP	ASD	Bourg-de-Péage	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
ST JEAN SAS ROMANS	ASD	Romans-sur-Isère	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
TANNERIES ROUX	ASD	Romans-sur-Isère	1511Z - apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures
THERMOLAQ 26	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
TRAITEMENT DES METAUX DAUPHINOIS SIC (TMD)	En attente de mise à jour	Bourg-de-Péage	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
TRUCKS SOLUTIONS ROMANS (RENAULT TRUCKS)	ASD	Romans-sur-Isère	4520B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
VEYRET TECHNIQUES DECOUPES (VTD)	ASD	Romans-sur-Isère	2573B - fabrication d'autres outillages
VILLE DE ROMANS - CTC	ASD	Romans-sur-Isère	8411Z - Administration publique générale

AUTRES STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
ALEXANDRE MATHIEU	0 rejet EUND	Parnans	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
BILLARD SA	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	2550B - découpage, emboutissage
DIDIER POTHIN NOIR	0 rejet EUND	Upie	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
EXSTO THERMOPLASTICS (site de l'Ecancière)	0 rejet EUND	Jaillans	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
JULLIEN LOGISTIQUE (ex DROME LAPINS)	ASD	Crepol	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
PRODEVAL - SCI CEJUSTE	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	3822Z - Traitement et élimination des produits dangereux
RAINIER MOUTOT	0 rejet EUND	Chateaudouble	4331Z - travaux de plâtrerie

Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette

TABLEAU DU PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL					
Année d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	17 107 700,23 €	1 180 588,49 €	397 865,28 €	1 578 453,77 €	15 927 111,74 €
2024	15 927 111,74 €	1 198 054,09 €	442 320,28 €	1 640 374,37 €	14 729 057,65 €
2025	14 729 057,65 €	1 178 411,56 €	430 043,7 €	1 608 455,26 €	13 550 646,09 €
2026	13 550 646,09 €	1 165 672,78 €	394 922,96 €	1 560 595,74 €	12 384 973,31 €
2027	12 384 973,31 €	1 129 357,3 €	343 913,75 €	1 473 271,05 €	11 255 616,01 €
2028	11 255 616,01 €	1 091 366,12 €	316 588,69 €	1 407 954,81 €	10 164 249,89 €
2029	10 164 249,89 €	1 075 761,35 €	290 670,34 €	1 366 431,69 €	9 088 488,54 €
2030	9 088 488,54 €	1 085 113,11 €	260 023,59 €	1 345 136,7 €	8 003 374,83 €
2031	8 003 374,83 €	1 085 168,2 €	229 253,53 €	1 314 421,73 €	6 918 206,63 €
2032	6 918 206,63 €	757 709,56 €	199 548,08 €	957 257,64 €	6 160 497,07 €
2033	6 160 497,07 €	719 628,59 €	184 201,58 €	903 830,17 €	5 440 868,48 €
2034	5 440 868,48 €	549 468,95 €	167 403,87 €	716 872,82 €	4 891 399,53 €
2035	4 891 399,53 €	541 478,93 €	157 289,56 €	698 768,49 €	4 349 920,60 €
2036	4 349 920,6 €	520 164,14 €	144 110,75 €	664 274,89 €	3 829 756,46 €
2037	3 829 756,46 €	327 951,33 €	131 772,76 €	459 724,09 €	3 501 805,13 €
2038	3 501 805,13 €	317 769,8 €	118 952,14 €	436 721,94 €	3 184 035,41 €
2039	3 184 035,41 €	260 448,91 €	106 746,31 €	367 195,22 €	2 923 586,50 €
2040	2 923 586,5 €	265 219,51 €	92 038,79 €	357 258,3 €	2 658 366,99 €
2041	2 658 366,99 €	270 157,77 €	82 656,54 €	352 814,31 €	2 388 209,22 €
2042	2 388 209,22 €	128 082,57 €	70 671,45 €	198 754,02 €	2 260 126,65 €
2043	2 260 126,65 €	128 224,68 €	64 591,84 €	192 816,52 €	2 131 901,97 €
2044	2 131 901,97 €	128 373,34 €	60 880,68 €	189 254,02 €	2 003 528 €
2045	2 003 528,63 €	128 528,63 €	57 162,89 €	185 691,52 €	1 875 000 €
2046	1 875 000 €	125 000 €	53 437,5 €	178 437,5 €	1 750 000 €
2047	1 750 000 €	125 000 €	48 125 €	173 125 €	1 625 000 €
2048	1 625 000 €	125 000 €	44 687,5 €	169 687,5 €	1 500 000 €
2049	1 500 000 €	125 000 €	41 250 €	166 250 €	1 375 000 €
2050	1 375 000 €	125 000 €	37 812,5 €	162 812,5 €	1 250 000 €
2051	1 250 000 €	125 000 €	34 375 €	159 375 €	1 125 000 €
2052	1 125 000 €	125 000 €	30 937,5 €	155 937,5 €	1 000 000 €
2053	1 000 000 €	125 000 €	27 500 €	152 500 €	875 000 €
2054	875 000 €	125 000 €	24 062,5 €	149 062,5 €	750 000 €
2055	750 000 €	125 000 €	20 625 €	145 625 €	625 000 €
2056	625 000 €	125 000 €	17 187,5 €	142 187,5 €	500 000 €
2057	500 000 €	125 000 €	13 750 €	138 750 €	375 000 €
2058	375 000 €	125 000 €	10 312,5 €	135 312,5 €	250 000 €
2059	250 000 €	125 000 €	6 875 €	131 875 €	125 000 €
2060	125 000 €	125 000 €	3 437,5 €	128 437,5 €	0 €





Valence Romans Agglo
1, place Jacques-Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9

valenceromansagglo.fr

